

**SOLIDARITY FOR
AFRICAN WOMEN'S RIGHTS**

A force for freedom



**MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ
POUR LES DROITS
DES FEMMES AFRICAINES**

Une force pour la liberté

RAPPORT DE L'ATELIER DE REVUE ET DE FIXATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE LA COALITION SOAWR

5-7 OCTOBRE 2009

NAIROBI, KENYA

**« EPANOUIR NOS AILES: UNE APPROCHE MUTISECTORIELLE
AUX DROITS DE LAFEMME »**

Rapport présenté par E. Njoki Wamai



Table des Matières

1.0	Sommaire.....	4
2.0	Historique	5
3.0	Objectifs.....	6
4.0	Méthodologie	6
5.0	Réflexions Introductives sur le Processus de Revue de SOAWR	7
	Discours de circonstance	9
	Jusqu' à Présent, Quels sont les Pas franchis?:	11
6.0	Renforcement des Liens entre les Lobbys Régionaux et Nationaux.....	15
	Grands Moments de l'UA pour le Plaidoyer et les Liens entre le Travail	15
	Processus de Revue Beijing +15 et Décennie de la Femme Africaine.....	15
	Comment les Mécanismes Internationaux peuvent être utilisés pour tenir les Etats Responsables.....	16
7.0	Forum public: <i>“Aligner le Kenya sur les Normes de l’Union Africaine en matière de Droits de la Femme”</i>	18
8.0	Réunions de Lobbying et Nouvelles Méthodes de s’Organiser pour le Protocole des Femmes	21
	Rapports des Réunions de Lobbying pour la Ratification.....	21
	Conclusions d’Oxfam sur les Etudes Comparatives de Cas pour Analyser la Capacité des Pays pour Intégrer le Protocole des Femmes dans.....	24
	Une Approche Multisectorielle dans la Production de Résultats	25
9.0	Planification de la Décennie de la Femme Africaine	28
	Planification Stratégique sur la Décennie de la Femme Africaine	28
10.0	Méthodes de Travail de SOAWR et Stratégie	30
	Annex 1 Communiqué	32
	Annexe 2 : Progrès des Membres de Coalition en 2008/2009	37
	Annexe 3 : Travail en Groupe sur le Renforcement.....	39
	Annexe 4 : Travail en Groupe	43
	Annex 5: Programme	46
	Annexe 6 : Liste des Participants.....	49
	Annexe 7 : Photo : Marche Galerie	54

ABREVIATIONS

ACHPR	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
MARP	Mécanisme Africain de Revue par les Pairs
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
AUWC	Comité Femmes de l'Union Africaine
AWID	Femmes Africaines en Développement
CAFOB	Collective des Associations et ONG de Femmes au Burundi
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme
COVAW	Coalition sur la Violence à l'égard de la Femme - Kenya
OSC	Organisations de la Société Civile
CSF	Commission sur le Statut de la Femme
FEMNET	Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines
FIDA-K	Fédération des Femmes Juristes au Kenya
GCN	Girl Child Network (Réseau pour la Petite Fille)
IAC	Comité Interafricain sur les Pratiques Traditionnelles Dangereuses
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
SADC	Coopération pour le Développement d'Afrique Australe
DSEGA	Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genres en Afrique
SIHA	Initiatives stratégiques pour les Femmes dans la Corne de l'Afrique
SOAWR	Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines
UNECA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VCF	Violence contre la Femme
WGDD	African Union Women Gender and Development Directorate (Direction Femmes, Genre et Développement de l'Union Africaine)
WILDAF	Women in Law and Development in Africa (Femmes en Droit et Développement)
WRAPA	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (Alternative de Promotion et de Protection des Droits de la Femme)

1.0 Sommaire

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines (SOAWR) a tenu sa réunion de revue annuelle à Nairobi, Kenya du 5 au 7 octobre. Ont participé à la réunion plus de 40 participants en provenance de 15 pays (Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Kenya, Liberia, Mozambique, Nigeria, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe).



Le thème de cette année était, *“Epanouir Nos Ailes: Une Approche Multisectorielle aux Droits des Femmes”*. Les objectifs principaux de la réunion étaient notamment de faire une revue des progrès pour l’année 2008/2009, échanger sur les meilleures pratiques pendant l’année, adopter des stratégies sur la Décennie de la Femme Africaine de 2010 à 2020 et mettre sur en place un cadre stratégique pour le prochain plan stratégique.

L’année 2008/2009 a vu un accroissement des efforts sur le plan de l’intégration dans la législation interne du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples relatifs aux Droits de la Femme en Afrique (ci-après désigné le Protocole) et une augmentation des membres de la Coalition. En octobre 2009, 27 Etats membres avaient ratifié le Protocole¹, cependant 26 devaient toujours le ratifier à l’exception du Cameroun qui l’a ratifié mais n’a pas encore déposé son instrument à la Commission de l’Union Africaine (CUA). La Coalition a aussi indiqué dans son rapport la participation accrue par divers groupes de femmes marginalisées telles que les femmes rurales dans le plaidoyer pour la ratification et l’intégration du Protocole dans la législation locale par leurs gouvernements.

En plus de la revue des progrès des activités de la Coalition en se basant sur le plan stratégique (2008 – 2010), les membres se sont également familiarisés avec les nouveaux instruments de travail telle que l’approche multisectorielle dans l’accélération de l’intégration dans la législation locale et la mise en oeuvre du Protocole. La Coalition a aussi entendu les conclusions d’une étude menée par Oxfam au Nigeria, au Liberia et en Tanzanie sur les faiblesses en termes de capacités qui

¹ Quatre (4) ratifications furent déposées auprès de la Commission de l’Union Africaine depuis le dernier Atelier de Fixation des Programmes de SOAWR en janvier 2008: le Liberia, le Zimbabwe, la Guinée-Bissau, et la République Démocratique du Congo.

entravent la mise en oeuvre du Protocole. S'appuyant sur la présence des membres de SOAWR à Nairobi, les participants ont fait du lobbying auprès des ambassades du Soudan, du Burundi et de l'Ethiopie à Nairobi en vue d'exhorter leurs gouvernements à ratifier le Protocole. Le principal résultat de la réunion fut un Communiqué (disponible dans l'**Annexe 1**) publié par les membres qui ont lancé un appel à la ratification universelle du Protocole par le lancement de la Décennie de la Femme d'Afrique en juillet 2010, et sa totale mise en oeuvre en se servant d'une approche multisectorielle. Ils ont également conçu des activités relatives à la Décennie de la Femme Africaine qui constituera une période critique de concrétiser l'engagement pris par les Etats membres de l'Union Africaine (UA) aussi bien sous forme de droits stipulés dans le Protocole et dans la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genres en Afrique (DSEGA), et ont commencé à adopter des stratégies en se basant sur un certain nombre d'opportunités en vue tels que le processus de Revue Beijing+15 pour l'Afrique, la 54^{ème} Session de la Commission sur le Statut de la Femme (CSF) en février/mars 2010 qui faciliteront une revue mondiale des progrès réalisés depuis la Conférence Mondiale de Beijing ; et la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020).

2.0 Historique

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines (SOAWR) comprend 33 organisations nationales, régionales et internationales de la société civile qui oeuvrent à la promotion et à la protection des droits humains des femmes en Afrique a tenu sa réunion de fixation de programmes annuels du 5 au 7 octobre 2009 à Nairobi, Kenya . Depuis son inauguration en 2004, le principal objectif de la Coalition SOAWR a été d'obliger les pays africains à ratifier, à intégrer dans leurs législations internes et à mettre en oeuvre le Protocole. La mise en oeuvre complète du Protocole aurait pour conséquence l'exploitation de toutes les potentialités des femmes en Afrique pour son programme de développement.

Depuis 2004, la Coalition SOAWR a été impliquée dans le plaidoyer pour la ratification et l'intégration du Protocole dans la législation locale en trois phases. Dans la première phase (2004-2006) ils se sont concentrés sur s'assurer que le Protocole entre en vigueur, la deuxième phase (2006-2008) s'est concentrée sur la vulgarisation et l'augmentation des ratifications du Protocole tandis que la phase actuelle (2008-2010) se concentre sur le fait d'obliger les pays qui ont ratifié le Protocole à mettre en oeuvre ses dispositions tout en o=puissant aussi pour sa ratification par les pays qui restent.

Chaque année, les membres de la Coalition SOAWR se rencontrent pour faire une revue et adopter des stratégies sur les progrès réalisés dans la promotion du travail sur le Protocole et évaluer l'impact de leur travail en termes d'améliorations dans la qualité de vie des femmes en Afrique.

La réunion de Nairobi tenue du 5 au 7 octobre 2009 a fait la revue des progrès atteints depuis la dernière réunion de SOAWR à Addis-Abeba en janvier 2008. Le thème de la réunion était "Epanouir Nos Ailes: Une Approche multisectorielle aux Droits des Femmes." On attendait de l'atelier de revue la relance des membres de la Coalition et l'adoption par ces derniers de stratégies dans la phase suivante de la campagne autour de l'intégration du Protocole dans la législation locale et sa mise en œuvre dans des pays africains sélectionnés où SOAWR a une présence. En outre, il était attendu des membres de la Coalition l'adoption de stratégies sur l'usage d'une approche multisectorielle au travail de défense des droits de la femme sur le continent précisément en soulignant le travail avec les partenaires non-traditionnels pour influencer les politiques et pratiques sur l'égalité de genres et l'autonomisation de la femme. La réunion de trois jours a regroupé les membres de la Coalition SOAWR et les personnes ressources en provenance de la Direction Femmes, Genre et Développement de l'Union Africaine (WGDD) et du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM).

3.0 Objectifs

Les objectifs de la réunion de Revue et de Fixation des Programmes de la Coalition SOAWR étaient:

1. Faire la revue des progrès réalisés par rapports aux cibles fixées dans le plan stratégique 2008-2010
2. Adopter des stratégies pour la période 2010-2012 et le Plans des interventions aux niveaux national et continental de la Coalition sur la Décennie de la Femme d'Afrique 2010-2020
3. Partager et apprendre à partir des expériences et meilleures pratiques; et
4. Familiariser les participants avec l'approche multisectorielle pour accélérer l'intégration dans la législation locale et la mise en oeuvre du Protocole

4.0 Méthodologie

Pour réaliser ces objectifs les débats furent organisés sous trois formats: présentations en plénière, travaux en groupes et un forum public. La première journée s'est concentrée sur la revue des progrès de la campagne



dans le contexte des opportunités émergentes telles que la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020) et la Revue Beijing +15 en 2010. Les deux dernières journées ont mis l'accent sur l'apprentissage des nouveaux moyens de s'organiser et de faire le plaidoyer pour la mise en oeuvre du Protocole par la promotion de l'adoption d'une approche multisectorielle, le lobbying des pays sélectionnés² pour qu'ils ratifient le Protocole et s'accorder sur le prochain plan stratégique triennal dans le cadre plus vaste de la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020).

5.0 Réflexions Introductives sur le Processus de Revue de SOAWR

Hakima Abbas de FAHAMU a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les conférenciers aux membres de la Coalition. Les quatre conférenciers ont mis en relief quatre questions principales de préoccupation auxquelles la Coalition SOAWR devrait faire attention dans la planification de la phase stratégique suivante en vue de réussir dans la ratification et la mise en oeuvre accrues du Protocole par les Etats membres. Ces quatre dynamiques sont:

1. Comment SOAWR peut se servir des processus de l'UA en assurant l'égalité en Afrique
2. L'importance de se servir des opportunités existantes et émergentes pour vulgariser le Protocole et appliquer ses dispositions aux situations réelles de la vie
3. L'usage d'une approche multisectorielle pour promouvoir la mise en oeuvre du Protocole
4. Compréhension des défis contextuels pour les droits des femmes en Afrique.

Jeanne Kayitesi de la DFGD s'est penchée sur le rôle que l'UA a joué dans la promotion des droits humains de la femme en Afrique. L'UA a fait des contributions à travers la création des cadres de politiques tels que la Politique Genre de l'UA, l'adoption du Protocole (2003) et la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genre -SDDEA (2004). Elle a indiqué dans son rapport que le Comité Femmes de l'Union Africaine (AUWC) était instrumental dans la provision de conseils à la Direction Femme, Genre et

² Les délégués ont effectué des visites de courtoisie aux Ambassades du Burundi, de l'Ethiopie et du Soudan à Nairobi pour présenter les pétitions de SOAWR en lançant des exhortations pour la ratification du Protocole. Le Gouvernement du Kenya, et les Ambassades de l'Algérie, de l'Egypte et de l'Ouganda n'étaient pas disponibles au cours de la semaine de la réunion mais ils ont programmé des réunions avec les membres de SOAWR au Kenya pendant les semaines après la réunion des membres de SOAWR.

Développement (WGDD). Elle a lancé un appel au partenariat accru entre la Coalition SOAWR et la CUA pour obliger plus de pays à ratifier et intégrer le Protocole dans la législation locale. Elle espérait que cet atelier parviendrait à élaborer un plan de travail sur l'intégration du Protocole des Femmes dans la législation locale.

Florence Butegwa, représentante de l'UNIFEM à la CEA des Nations Unies (UNECA) et l'UA a rappelé que l'UNIFEM avait une longue histoire dans le travail avec la Coalition SOAWR pour assurer que les Etats membres signent, ratifient et mettent en oeuvre le Protocole. Au début de l'année, l'UNIFEM en collaboration avec la Coalition SOAWR et la DFGD a invité 13 Etats membres qui ont ratifié le Protocole à Kigali, Rwanda pour une conférence de trois jours sur l'intégration dans la législation locale et la mise en oeuvre du Protocole. L'UNIFEM s'intéresse à travailler avec les membres de SOAWR dans l'intégration d'une approche multisectorielle afin d'assurer la mise en oeuvre du Protocole. Elle a lancé aux membres de la Coalition de SOAWR le défi de profiter des opportunités émergentes pour augmenter le nombre de ratification du Protocole à travers la conscientisation. Parmi ces opportunités il y a notamment; la commémoration du 30ème anniversaire de CEDAW à Banjul le 18 novembre 2009 où les membres du Comité de CEDAW discuteront sur les défis de l'avenir tels que le changement climatique et la crise financière et la Campagne de toute l'Afrique sur la Violence Contre la Femme (VCF) qui fut lancée par le Secrétaire Général de l'ONU en 2008. Cette campagne soutient les efforts des gouvernements pour s'acquitter de leurs engagements à mettre fin à la VCF et garantir la justice pour la femme et la fille. Florence a également invité les membres de la Coalition SOAWR à penser à participer au Comité de Coordination de la campagne.

Muthoni Muriithi, Responsable de Programme chez Egalité Maintenant a présenté le rapport sur certaines réalisations atteintes par la Coalition SOAWR au cours de l'année. Egalité Maintenant est le siège du secrétariat de la Coalition SOAWR au bureau régional pour l'Afrique à Nairobi, Kenya. Elle a loué le projet "Raising Her Voices" qui avait conduit à la participation accrue des femmes rurales marginalisées aux activités de la Coalition SOAWR. Elle a noté que pour la première fois, les femmes de la base ont été impliquées dans le lobbying auprès de leurs gouvernements pour qu'ils ratifient et intégrant le Protocole dans la législation locale³. Deuxièmement, elle a indiqué dans son rapport qu'au cours de période sous examen, le secrétariat a enregistré des efforts accrus dans la ratification et l'intégration du Protocole dans la législation locale par les Etats membres de l'UA et l'augmentation des membres au sein de la Coalition.

³ Grâce à l'appui de la Fondation New Field, un projet de la Fondation Tides

5.1 Discours de circonstance par Ms. Kaari B. Murungi, Vice-présidente, Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Kenya

Ms. Kaari B. Murungi a félicité la Coalition SOAWR pour avoir travaillé avec succès à travers les frontières pour réaliser des réformes législatives pour les femmes africaines. Elle a ensuite lancé aux participants le défi de se concentrer sur le changement structurelle pour les femmes en plus de la ratification du Protocole. Ms. Murungi a noté un certain nombre de défis qui continuent d'entraver la promotion des droits de la femme en Afrique.



Parmi ces défis il y a; la récession démocratique dans un certain nombre de pays africains tels que la Guinée Conakry, le Kenya, le Madagascar et le Zimbabwe. Deuxièmement, le militarisme accru en tant que moyen d'aborder les affaires internationales par exemple le conflit à l'est de République Démocratique du Congo et la violence sexuelle contre la femme qui en résulte. Troisièmement, la croissance des économies fantômes impliquant le trafic des femmes et des filles et le commerce prospère d'armes portatives; et enfin, les crises financières et économiques, la xénophobie et la marginalisation des minorités sexuelles.

En dépit de ces défis, elle a rappelé aux participants des opportunités existantes pour les femmes particulièrement dans les pays qui sortent des conflits. Les mécanismes de justice de transition peuvent aider les sociétés à aborder les injustices et conflits passés, notamment à aborder la poursuite de la violence plutôt qu'uniquement les cas observés durant les conflits. Il faut assurer aux femmes l'accès à ces mécanismes de justice, et elles devraient avoir droit à des compensations individuelles. Les processus kenyan et burundais de Vérité Justice et Réconciliation sont des opportunités dans lesquelles les femmes devraient être impliquées dans la conception et la mise en oeuvre en vue de s'assurer que les violations structurelles de droits de la femme sont abordées et que la culture de l'impunité est stoppée. L'accès à l'information est crucial pour permettre aux femmes de collaborer à de tels processus, cependant elle a reconnu que la pauvreté affecte et sert d'obstacle à la collaboration civique. Ms. Murungi a encouragé SOAWR à aller au-delà des cadres juridiques et l'appel à la ratification universelle du Protocole et recherchent un changement vaste, structurelle et véritable en assurant la concrétisation des droits de la femme en Afrique. Dans sa conclusion, elle a laissé à la plénière un certain nombre de questions sur lesquelles il faut réfléchir pour accélérer la ratification et la mise en oeuvre du Protocole des Femmes.

Il s'agit des questions suivantes:

1. Que signifie la ratification pour les femmes et comment ce processus peut-il apporter un changement significatif dans les vies des femmes africaines à la base?
2. Quelles stratégies les femmes peuvent-elles employer au moment où la crise de gouvernance en Afrique continue de nier les droits humains et la participation de la femme?
3. Comment les femmes sont-elles consultées dans la conception et la mise en oeuvre des mécanismes de justice transitionnelle au Kenya et au Burundi? Ont-elles accès à l'information?
4. Quelles alternatives les activistes de droits humains ont-ils lorsque les gouvernements basculent face aux progrès réalisés tel que le projet de loi propose en Ouganda qui pénalise l'homosexualité?
5. Comment les membres de la Coalition SOAWR répondent-ils à la mondialisation croissante et son érosion croissante des droits de la femme à travers, par exemple, les activités anti-terroristes?

Réactions

- Carole Ageng'o de Tomorrow's Child Initiative (Initiative pour l'Enfant de Demain) a noté qu'on s'attendait à ce que les femmes au sein du mouvement soient homogènes, en dépit de la myriade de leurs diversités. Elle a conseillé à SOAWR de planifier en incluant les diversités dans leur travail. Elle avait également l'espoir de voir un lien entre les approches de bas en haut et les approches de haut en bas dans le travail avec les femmes.
- Saudatu Mahdi de WRAPA a loué le dialogue inter-générationnel au sein du mouvement des femmes après avoir noté la présence de femmes plus âgées et de jeunes femmes à la réunion. Elle a aussi loué le thème de cette année, qui portait sur l'application de l'approche multisectorielle. Elle a noté que l'année passée, la démocratie participative était devenue pour la femme une moquerie de justice. La concrétisation des droits de la femme dans le contexte de la crise de gouvernance en Afrique constituait un défi vu qu'elle niait les droits humains et la participation de la femme.
- Hope Kasese de WILDAF a posé la question de savoir comment les femmes féministes concilient leurs identités dans l'espace privé et public. Florence Butegwa a répondu qu'il était nécessaire que les femmes abordent les inégalités structurelles pour que leurs identités publiques et privées soient harmonisées.

- Nyasa Mazango de Girl Child Network –GCN (Réseau de la Petite Fille) a demandé comment la Coalition devrait concilier les différentes préoccupations pour les femmes en se basant sur l'âge dans la promotion du programme des femmes.
- Florence Butegwa a encouragé les participants à se servir d'une approche multisectorielle pour garantir un mouvement de femmes renforcé issu de toutes les sphères et assurer la responsabilité en matière de droits humains de la femme. Il est également important de renforcer les capacités des femmes leaders telles que les parlementaires afin de s'assurer qu'elles représentent effectivement le programme des femmes.
- Réagissant aux questions soulevées, Kaari Murungi a indiqué qu'elle espérait que le Protocole serait le cadre pour la concrétisation de la mise en oeuvre totale des droits de la femme en Afrique. Elle a convenu que les femmes ne sont pas homogènes et que l'important était qu'elles se renforcent elles-mêmes à travers les frontières par exemple par le biais de la Coalition et des réseaux comme la Coalition SOAWR, en se servant constamment d'une perspective féministe dans l'analyse des questions et dans l'élaboration des stratégies pour les aborder.

5.2 Jusqu'à Présent, Quels sont les Pas franchis?: Progrès de la Campagne de SOAWR en 2008/2009 par Muthoni Muriithi, Egalité Maintenant

Muthoni Muriithi a donné la synthèse de l'histoire de la Campagne de la Coalition SOAWR en trois phases avec des domaines de concentration différents. Dans la première phase (2004-2006) les membres de la Coalition se sont concentrés sur la vulgarisation et la ratification du Protocole. Le Protocole est entré en vigueur le 25 nov 2005, devenant par – là le premier instrument de droits humains à entrer en vigueur dans une aussi courte période dans l'histoire de l'Union Africaine et de son prédécesseur, l'Organisation de l'Unité Africaine. Dans la phase deux, (2006-2008) SOAWR a intensifié sa campagne de ratification tout en engageant également de nouvelles approches populaires de sensibilisation de la population africaine dans l'ensemble. A ce niveau le Protocole est devenu plus visible à travers l'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernements. Durant cette période dix ratifications supplémentaires furent déposées et le Coalition a publié deux livres sur le Protocole, en mettant l'accent sur les réalisations de la campagne et les défis rencontrés. La phase trois qui est en cours (2008-2010) met l'accent sur l'appui aux Etats afin qu'ils intègrent le Protocole dans la législation locale tout en travaillant à travers une perspective thématique conformément à certains articles du Protocole, et en travaillant avec les groupes marginalisés de femmes telles que les femmes rurales. A cet égard, un certain nombre de membres de la Coalition se concentrent sur la VCF, l'accès des femmes

aux ressources de production comme les droits fonciers, et les droits de santé, au niveau national.

Ms. Muriithi a indiqué dans le rapport les progrès pour l'année sous examen (2008/2009) au niveau national pour un certain nombre de pays. Ces derniers sont notamment le Fonds Juridique des Filles Adolescentes d'Égalité Maintenant en Zambie où Égalité Maintenant a travaillé pour s'assurer que la fille est protégée à l'école à travers un procès stratégique où le juge qui préside le dossier a invoqué le Protocole dans la délivrance du verdict dans le dossier. Une autre étude de cas enregistrée comme une réalisation c'est le Projet "Raising Her Voices", qui a permis aux membres de pousser pour la ratification et l'intégration du Protocole dans huit pays avec pour but de promouvoir la gouvernance à travers la participation de la femme. Un certain nombre de meilleures pratiques furent aussi mentionnés dans le rapport, pratiques dont les membres de la Coalition pourraient se servir dans le plaidoyer pour la mise en oeuvre du Protocole. Certaines de ces études sont notamment; la traduction et la dissémination du Protocole en langues locales, l'usage des médias pour faciliter la campagne au niveau national, travailler avec les leaders traditionnels et religieux, travailler avec des comités parlementaires sélectionnés et instituer les comités de gestion locale pour former les leaders locaux sur le Protocole. (Voir l'**Annexe 2** pour plus de détails sur les activités de la Coalition dans la période 2008/2009).

Au niveau régional, **une** publication sur les expériences de SOAWR intitulée "*Faire le Plaidoyer pour les Droits de la Femmes, Expériences du Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines*" fut lancé au Sommet de l'UA janvier 2009 et deux éditions spéciales de *Pambazuka*⁴ furent consacrées au travail de SOAWR. *Crossroads*, un programme radiophonique sur le Protocole fut lancé et diffusé en anglais, en français et en swahili. En plus le site Internet de la Coalition SOAWR fut lancé. Les membres de la Coalition SOAWR ont participé au Sommet de l'UA tenu à Addis-Abeba en janvier 2009 où ils ont fait du lobbying 9 Représentants Permanents afin qu'ils fassent pression sur leurs gouvernements pour qu'ils ratifient le Protocole. Au sommet de l'UA tenu à Sirte, Libye en juin 2009 les membres ont fait du lobbying auprès des Etats membres afin qu'ils soutiennent la ratification du Protocole et s'assurent que les voix des femmes rurales fermières soient entendues au cours des réflexions du sommet dont le thème a porté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les membres du Comité de Coordination ont participé, au nom de la Coalition SOAWR, à des forums régionaux et internationaux telles que la conférence de l'Association des Femmes en Développement (AWID) tenue au Cap, Afrique du Sud en novembre 2008, la 53ème Session de la Commission sur le Statut de la Femme (CSF) en mars 2009 et les Sessions Ordinaires de la Commission de l'Union Africaine sur les Droits Humains et des Peuples

⁴ Pambazuka est un Journal panafricaniste publié par FAHAMU. Disponible sur www.pambazuka.org

(ACHPR). En dernier lieu, Egalité Maintenant a élaboré un guide sur l'utilisation du Protocole pour l'action juridique, qui sera publié au plus tard fin 2009.

Un certain nombre de défis ont continué d'entraver le travail de la Coalition, notamment le manque d'un cadre harmonisé de présentation de rapports pour les Etats membres de l'UA sur la mise en oeuvre du Protocole, et le manque de mécanismes pour forcer les pays à se conformer aux conditions de présentation des rapports. Par exemple, les Etats membres de la SADC ont adopté une standard plus élevée sous le Protocole de SADC sur le Genre sous lequel les Etats membres se sont engagés à réaliser la parité sexuelle au sein du leadership à tous les niveaux d'ici l'an 2015 au plus tard. Le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme en Afrique contient des dispositions sur la participation égale de la femme au leadership et à la gouvernance sans cibles spécifiques. La Coalition considère le Protocole de la SADC sur le Genre comme un instrument de mise en application des dispositions du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme en Afrique. Ainsi, il serait idéal que les membres de la Coalition SOAWR fassent le suivi de la ratification de ce Protocole et sa mise en oeuvre vu qu'il facilite la mise en oeuvre de l'un des Droits garantis par le Protocole de l'UA dans la région de SADC. En outre, les femmes handicapées n'ont pas encore été intégrées dans les programmes de la Coalition même si certains membres ont indiqué dans leurs rapports qu'ils ont travaillé avec elles dans certaines des activités au niveau national.

En dépit de ces défis, un certain nombre d'opportunités existent sur base des forces de la Coalition. Parmi ces dernières il y a notamment; la richesse de l'expérience au sein de la Coalition, l'existence des cadres semblables pour la promotion des droits de la femme tels que Beijing+15, CEDAW, et le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (MARF), l'usage d'une approche multisectorielle, l'usage des multimédias et des cadres sociaux tels que Facebook et une documentation accrue des expériences des femmes. La Coalition devrait aussi saisir l'opportunité pour travailler avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme une fois qu'elle devient opérationnelle. SOAWR devrait obtenir le statut d'observateur auprès de la cour suffisamment à temps afin de collaborer avec la cour sur la formulation des Règlements de Procédure pour la promotion des droits de la femme dans la région. En concluant sa présentation elle a encouragé les membres de la Coalition SOAWR à penser à propos de la viabilité et l'augmentation des membres de la Coalition en vue de permettre l'impact extérieur auprès des femmes africaines pour concrétiser les objectifs de la Coalition.

Réactions

- Faiza Mohamed d'Egalité Maintenant a demandé si c'était possible à ceux qui n'étaient pas dans la Coalition de commenter sur les objectifs de SOAWR. Elle espérait que des collaborations étaient possibles au cours de la prochaine période stratégique.

- Un/e participant(e) espérait que la prochaine phase stratégique prendrait exploiter la viabilité des interventions de la Coalition SOAWR pour faire des progrès
- Manal Allagabo de l'organisation SIHA (Initiatives Stratégiques pour les Femmes dans la Corne de l'Afrique a demandé à la Coalition d'identifier quelques pays, tels que le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, où les membres de la Coalition pourraient consolider les efforts de pousser en faveur de la ratification au cours de la prochaine année stratégique étant donné les contraintes temporelles et du côté des ressources.

Meilleures Pratiques en 2008/2009

- Traduction et dissémination du Protocole dans les langues locales en tant qu'études de cas de GCN et le show du Comité Interafricain dans l'usage du shona et de l'amharic respectivement.
- Usage des médias et du réseautage social pour faciliter la campagne au niveau national.
- Litiges d'intérêt public par FIDA -K au Kenya et Egalité Maintenant en Zambie.
- Travailler avec les leaders traditionnels et religieux au Sénégal et en Zambie.
- Le projet "Raising her Voices" a autonomisé différents groupes du Nigeria sur la Loi Musulmane sur la Famille et les mesures anti-discriminatoires.
- Le Nigeria a également collaboré avec les comités parlementaires pertinents en même temps dans l'accroissement de la prise de conscience sur le Protocole.
- Sister Namibia a réussi sa campagne contre la sexualisation des corps des femmes dans les médias.
- Akina Mama wa Afrika a rassemblé les organisations qui oeuvrent à la promotion des droits de la femme en Ouganda afin de créer une équipe de travail qui a été à l'avant-garde de la vulgarisation du Protocole et du lobbying en faveur de sa ratification à différent niveaux.
- Les membres de la Coalition régionale basés au Kenya ont conjugué leurs efforts avec les groupes de défense de droits de la femme au Kenya afin d'atteindre les autorités pertinentes au sein du gouvernement et du parlement pour qu'elles fassent du lobbying en faveur de la ratification du Protocole.
- Elaboration de la pièce de théâtre *Crossroads (Croisée des Chemins)* dont on s'est servie pour vulgariser le Protocole.

6.0 Renforcement des Liens entre les Lobbies Régionaux et Nationaux

6.1 *Grands Moments de l'UA pour le Plaidoyer et les Liens entre le Travail aux Niveaux Régional et National, par Jeanne Flora Kayitesi, WGDD*

Jeanne a partagé un certain nombre d'opportunités de plaidoyer dont la Coalition SOAWR peut se servir pour assurer la ratification universelle et l'intégration dans la législation locale du Protocole par les Etats membres de l'UA. Parmi ces derniers il y a notamment; les visites de haut niveau de l'UA auprès des Etats membres où le Protocole n'a pas été ratifié afin d'encourager les chefs d'Etats à ratifier et à intégrer dans la législation locale le Protocole afin que tous les pays aient ratifié le Protocole au cours de la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020). L'UA peut également écrire des lettres officielles aux gouvernements en leur demandant de ratifier et intégrer dans la législation locale le Protocole. Jeanne a noté que les newsletters de l'UA peuvent aussi être utilisées pour montrer les progrès réalisés par les pays sur le Protocole. Elle a rappelé aux membres de la Coalition SOAWR que leurs Ministres du Genre et des Affaires féminines pouvaient être forcés à encourager leurs homologues à ratifier et à intégrer dans la législation locale le Protocole. Elle a souligné la nécessité de vulgariser la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples au cours de la prochaine décennie en tant qu'instrument pour promouvoir les droits de la femme à travers les contentieux.

6.2 *Processus de Revue Beijing +15 et Décennie de la Femme Africaine par Norah Matovu-Winyi – FEMNET*

Norah a informé les membres que FEMNET coordonnait les ONG à travers les cinq sous-régions pour faire la revue de la mise en oeuvre de la Plateforme d'Action de Beijing en guise de commémoration des 15 ans depuis la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme tenue à Beijing, Chine en 1995. Un Rapport Fantôme des ONG Régionales des Femmes serait élaboré, en soulignant spécialement les cinq des douze domaines critiques. Les cinq domaines critiques sur lesquels la revue s'est concentrée sont; Femmes et santé, Femmes et droits humains, Femmes et médias, Femmes en leadership et dans la prise de décisions et Femmes et conflit armé. Une équipe de travail composée de 10 membres fut formée en marge de la 53^{ème} Session de la CSF à New York pour coordonner le processus de mobilisation des femmes en Afrique à participer à leurs processus nationaux de revue et aussi à programmer l'organisation d'activités nationales et communautaires durant la période des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre (25 novembre – 10 décembre 2009). La 8^{ème} Conférence Régionale Africaine sur la Femme(Beijing +15) qui inclurait des réunions d'Experts et des Ministres se tiendront du 16 au 20 novembre 2009 à Banjul, La Gambie pour dresser le tableau des progrès réalisés par les Etats membres dans la mise en oeuvre des

engagements de Beijing. La société civile aura un espace pour présenter sa position collective à la réunion des Experts à Banjul après la réunion de deux jours les 15 et 16 novembre 2009 pour faire la revue du projet de Rapport Fantôme des ONG féminines d'Afrique.

Les coordinatrices de l'équipe de travail Africaine sont également en train d'organiser un Forum des ONG d'Afrique qui doit se tenir à Accra en décembre 2009 pour valider le Rapport Fantôme des ONG des Femmes d'Afrique en fournissant leur évaluation indépendante des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing. Les dates importantes que l'on a demandé aux membres de la Coalition de programmer sont notamment:

- Fin novembre 2009 comme date limite de soumission du projet de déclaration de position par les femmes africaines à la Division Promotion de la Femme, et de soumission du Rapport Fantôme des ONG Africaines sur Beijing+15 au Comité ONG-CSF.
- 25 novembre – 10 décembre comme les 16 jours d'activisme contre la violence base sur le genre afin d'organiser les activités qui promeuvent la vulgarisation du Protocole et font l'évaluation de l'impact du travail effectué pour promouvoir la dignité et la sécurité personnelle de la femme au sein de leurs communautés respectives.
- 27- 28 février 2010 – Forum Mondial des ONG sur Beijing+15 qui sera un espace pour que la société civile célébrera les réalisations et élaboreront une position commune sur les recommandations pour une mise en œuvre accélérée de la Plateforme d'Action de Beijing, qui va se tenir à New York
- Mars 2010 – 54ème Session de la CSF qui doit se tenir à New York.

Il fut aussi convenu que chaque pays devrait se servir des 16 jours d'activisme pour accroître la prise de conscience sur Beijing +15 et la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020) qui fut adoptée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UA en 2009. Norah a souligné que les activités dans tous ces événements devraient compléter le travail de la Coalition sur le Protocole.

6.3 Comment les Mécanismes Internationaux peuvent être utilisés pour tenir les Etats Responsables par Mary Frances Lukera, FIDA-Kenya

La Fédération des Femmes Juristes au Kenya (FIDA-K) est une Organisation Non-Gouvernementale des Femmes Juristes créée après la Conférence de Nairobi en 1985. Depuis lors FIDA- K a été impliquée dans la préparation des rapports fantômes des gouvernements au comité de CEDAW. Le gouvernement Kenyan a récemment soumis son septième rapport au comité de CEDAW et FIDA-K est impliquée dans la

sensibilisation des divers intervenants sur le rapport du gouvernement en se servant des versions simplifiées du rapport et des conclusions communes sur le statut de la femme faites sur les rapports antérieurs. FIDA- K regarde aussi les recommandations issues des autres organes du traité tels que le Comité contre la Torture et le Comité sur les Droits de l'Enfant qui sont ensuite traduits et versés dans les contenus d'information distribués à travers leurs réseaux communautaires.

Au niveau national, FIDA- K est parvenu à tenir le gouvernement responsable des droits humains de la femme. En se servant des conclusions d'une enquête sur les violations des droits de santé reproductive dans l'une des plus grandes maternités au Kenya connue sous le nom Pumwani Hospital, FIDA - K a travaillé avec le gouvernement pour s'assurer que la santé et les droits reproductifs de la femme sont respectés, protégés et satisfaits. Un rapport d'évaluation sur le gouvernement Kenyan fut également fait pour faire la revue de l'impact du Fonds dénommé 'Women's Enterprise Fund' dans lequel il a été établi que, bien que le Fonds soit une très bonne initiative du gouvernement, les modalités de mise en œuvre doivent être beaucoup améliorées si le Fonds doit produire atteindre les buts et objectifs fixés. Au niveau de l'ACHPR, un certain nombre de cas ont été introduits par FIDA - K pour promouvoir les droits de la femme notamment l'affaire *Icharia contre Icharia*⁵ où les options locales de règlement du dossier ont été épuisées et où l'on espère que l'ACHPR donnera un verdict favorable.

Réactions

- Une participante a noté que les citoyens devraient réclamer une explication publique de la part des gouvernements immédiatement après les réunions du Comité de CEDAW en vue d'une plus grande responsabilité.
- Norah-Matovu Winyi de FEMNET a posé la question de comment la Coalition SOAWR peut s'assurer que les questions féminines sont mises en œuvre par le gouvernement étant donné les nombreux mécanismes de présentation des rapports tels que sous le Protocole et CEDAW. Elle a recommandé une approche multisectorielle pour changer cette situation où les gouvernements élaborent un rapport inclusif sur ce que chaque secteur du gouvernement a fait pour contribuer à la mise en œuvre de ses engagements à l'égalité de genres et à l'autonomisation de la femme.

⁵Dans l'affaire *Icharia contre Icharia* au Kenya un siège de cinq juges de la Cour d'Appel a rendu le verdict comme quoi la contribution non-financière dans un mariage ne donne pas droit à l'épouse/époux de partager une propriété matrimoniale parce que les lois sur la propriété ne reconnaissent que la contribution financière directe. Ceci a nié des antécédents d'auparavant où la contribution non-financière de la femme dans un mariage était considérée comme une contribution.

- Medoune Seck de FAMEDEV a indiqué que les contentieux stratégiques étaient un instrument utile pour la promotion du Protocole par ces pays qui ne l'avaient pas ratifié. A travers les verdicts de la cour les dispositions du Protocole peuvent devenir contraignantes dans les pays particuliers où des jugements sont délivrés en reconnaissant des droits particuliers.
- Les membres de la Coalition avaient l'impression qu'il était nécessaire d'intensifier les activités de la campagne durant la Décennie de la Femme Africaine en vue d'une ratification universelle du Protocole.
- Saudatu Mahdi et Medoune Seck étaient préoccupées par le fait que le Protocole était trop détaillé et qu'il fallait le simplifier sans perdre l'esprit de ses dispositions.

A la fin de cette séance, on a sélectionné un comité chargé de rédiger le projet de texte du communiqué. Les membres étaient; Onyinyechi Emeruwa-Okechukwu (Alliance for Africa), Médoune Seck (FAMEDEV-Inter Africa Network for Women, Media, Gender and Development), Yves Niyiragira (Fahamu), Hadeezah Haruna (Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA) et Manal Allagabo (Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA)

7.0 Forum public: "Aligner le Kenya sur les Normes de l'Union Africaine en matière de Droits de la Femme"

Modératrice: Norah Matovu-Winyi, FEMNET.

Panélistes: Florence Butegwa (UNIFEM), Rosemary Okello (Africa Women and Child Feature Service), Mary Njeri Gichuru (Coalition on Violence Against Women, COVAW-K) et Saudatu Mahdi (WRAPA).

Norah a commencé la discussion en lançant aux participantes le défi de répondre aux questions suivantes. Y a-t-il une stratégie pour la ratification du Protocole au Kenya? Quelles opportunités existe-t-il dans le contexte kenyan pour faire la promotion des droits de la femme? Comment la Coalition SOAWR peut-elle appuyer les efforts au niveau national au Kenya en vue d'assurer la ratification du Protocole



avant le lancement de la Décennie de la Femme d'Afrique?

Mary Njeri a informé le forum sur les stratégies que les organisations kenyanes ont adoptées pour faire du lobbying en faveur de la ratification du Protocole. Elle a indiqué que les membres de la Coalition SOAWR ont joué un rôle actif en conseillant le gouvernement à travers le Bureau du Procureur sur le Protocole. Elle a mentionné que le manque de clarté sur quel ministère est responsable de la non - ratification du Protocole- entre le Ministère de la Justice et celui du Genre - constituait un obstacle. La Coalition SOAWR a également collaboré avec les parlementaires spécialement l'Association des Femmes Kenyanes Parlementaires en les formant sur le Protocole. Les dispositions du Protocole ont été aussi discutées avec les partenaires de la Coalition et certains membres de SOAWR travaillent avec des juristes en vue d'explorer d'autres moyens par lesquels le gouvernement du Kenya peut être confronté à sa tâche suite à la non - ratification. En dernier lieu, la simplification du Protocole a été faite et il a été traduit dans des langues locales pour vulgariser les droits de la femme au niveau communautaire.

Saudatu Mahdi a ensuite partagé les leçons apprises du processus nigérian de ratification, dont le Kenya peut tirer des leçons. Le Nigeria a ratifié le Protocole en 2004. Les membres de SOAWR au Nigeria ont profité d'un certain nombre d'opportunités qui se sont présentées telle que la présidence de l'UA assumée par le président du Nigeria à l'époque S.E. Obasanjo et une Ministre du Genre progressiste à ce moment. Deuxièmement, les organisations de la société civile telle que WRAPA furent impliquées dans les processus techniques qui ont précédé le Sommet de Maputo où le Protocole fut adopté; et ceci a aidé dans la compréhension du Protocole suffisamment à temps pour convaincre le gouvernement et les autres acteurs de sa valeur en plus des efforts de promotion des droits et du développement de la femme au Nigeria. Troisièmement, les membres de SOAWR au Nigeria ont pris des mesures au préalable en simplifiant le Protocole en vue d'une compréhension aisée par le public en général. Quatrièmement, WRAPA et les autres acteurs ont tiré des leçons du travail de plaidoyer qu'ils avaient fait sur CEDAW, qui n'a pas encore été intégré dans la législation locale au Nigeria. Cinquièmement, WRAPA a élaboré un résumé simplifié des politiques qui s'adresse aux femmes, aux leaders religieux, aux leaders gouvernementaux et ils ont travaillé en partenariat avec les partenaires de développement aux niveaux régional et international afin de s'assurer que les principales personnes étaient informées des contenus du Protocole et de leur pertinence dans le Contexte du Nigeria. Une étude de compatibilité a été aussi faite sur la culture, la religion et le Protocole comme cela avait été fait auparavant avec CEDAW, que l'on avait trouvée compatible à 65% avec les lois du Nigeria.

Saudatu a conclu en conseillant les groupes du Kenya à effectuer un audit des lois locales pour montrer les ressemblances entre les lois nationales existantes, CEDAW et le

Protocole. Elle a également souligné que les partenariats stratégiques, la ponctualité et la volonté de faire certains compromis étaient cruciaux dans la promotion des droits de la femme.

Rosemary Okello a parlé sur le rôle des médias et elle avait l'impression que les membres de la Coalition SOAWR au Kenya ont raté l'opportunité de faire des partenariats plus stratégiques avec les médias pour vulgariser le Protocole et ainsi faire du lobbying pour sa ratification rapide. Par conséquent, les médias au Kenya ne se sont jamais réellement appropriés et compris la signification du Protocole. Elle a indiqué dans son rapport qu'une autre opportunité manquée était le moment après la Conférence Nairobi +21, où le Président a déclaré que le gouvernement ratifierait le Protocole des Femmes. Les membres de la Coalition n'ont pas fait le suivi consistant pour le tenir responsable publiquement. Un autre défi auquel les médias ont été confrontés dans la promotion du Protocole est le manque de clarté sur le ministère qui doit rendre compte de la ratification du Protocole. Est-ce le Ministère de la Justice? Ou le Ministère des Affaires Etrangères? Ou le Ministère du Genre? Elle espérait que la Coalition pouvait commencer à collaborer davantage avec les médias de façon durable.

Florence Butegwa a noté que les membres de la Coalition SOAWR au Kenya devaient faire une cartographie du pouvoir du gouvernement afin de comprendre où les décisions se prennent en ce qui concerne le Protocole et comprendre où se trouvent les obstacles dans le processus. Elle aussi exhorté les membres de la Coalition à profiter de la situation postérieure au conflit pour promouvoir les droits de la femme tels qu'ils figurent dans le Protocole.

En concluant cette discussion de panel, on s'est convenu que l'usage de la radio communautaire et des autres moyens alternatifs était crucial à la promotion des droits de la femme. Il est aussi nécessaire d'inspirer un mouvement social qui comprend la valeur du Protocole pour la femme et la nation dans l'ensemble et ainsi faire le plaidoyer en faveur de sa ratification et de l'intégration dans la législation locale au lieu de compter uniquement sur le mouvement des femmes. De tels mouvements pourraient inclure les jeunes et les femmes rurales entre autres gens qui font le plaidoyer pour les droits de la femme. La séance s'est terminée par un appel au leadership Kenyan d'aborder les préoccupations des femmes, qui comptent pour 52% de la population.



Réactions issues de la plénière

- Collins Okeke de l'organisation "Human Rights Law Service" au Nigeria a demandé si le système Kenyan est monoliste ou dualiste pour tenir le gouvernement responsable. Une participante a répondu que le Kenya avait un système dualiste et que ceci comportait des défis sur le plan de l'intégration dans la législation locale. Cependant, il fut noté que le processus de revue de la constitution au Kenya offre une chance de possibilité d'abroger des pratiques culturelles et autres qui violent les droits et la dignité de la femme.
- Abokde l'organisation " Bunge La Mwananchi" au Kenya a conseillé la Coalition de se servir des médias locaux, communautaires et vernaculaires pour promouvoir le Protocole des Femmes.
- Plusieurs participants ont exhorté la Coalition à adopter des stratégies sur comment travailler avec les femmes jeunes et les filles dans la promotion du Protocole.
- Florence Butegwa a indiqué dans son rapport qu'elle avait trouvé que la plupart des gouvernements ne comprennent pas le processus de ratification et qu'il serait important de comprendre si ceci était un problème ou pas et de fournir l'appui technique qu'il faut.



8.0 Réunions de Lobbying et Nouvelles Méthodes de s'Organiser pour le Protocole des Femmes

8.1 Rapports des Réunions de Lobbying pour la Ratification

Trois groupes de lobbying ont visité les ambassades du Burundi, de l'Ethiopie et du Soudan à Nairobi, puisque ces Etats membres de l'UA n'ont pas encore ratifié le Protocole. L'objectif des visites était de sensibiliser les Ambassadeurs sur le Protocole, de les alerter sur la situation de non-ratification par leurs pays, et de présenter un appel au nom de la Coalition SOAWR afin qu'ils fassent d'urgence pression sur leurs gouvernements pour ratifier et entamer le processus de mise en oeuvre du Protocole. Il était également important d'offrir le soutien de la Coalition à ces gouvernements en les aidant à faire avancer le processus au niveau national. Le résumé des conclusions de la réunion est disponible ci-dessous.

Burundi: La délégation comprenait Yves Niyiragira (FAHAMU), Médoune Seck (FAMEDEV), Dr. Morissanda Kouyate (CPTAFE), Una Thompson (WOLPNET) et Jeanne Kayitesi (DFGD). L'Ambassadeur burundais a noté que le processus de ratification poursuivait son cours et il a lancé un appel à la Coalition SOAWR à travailler avec CAFOB, une ONG leader de défense des droits de la femme au Burundi (et membre de la Coalition) et le bureau de l'UNIFEM au Burundi en ce qui concerne des actions supplémentaires de plaidoyer. Il s'est aussi engagé à faire rapport à son gouvernement sur la rencontre qu'il avait tenue avec les membres de la Coalition SOAWR.

Ethiopie: La délégation comprenait Hakima Abbas (FAHAMU), Nyasa Mazango (GCN), Mary Frances Lukera (FIDA-Kenya) et Linda Osarenren (IAC). Les déléguées se sont entretenues avec Mr Yelibu Lijalem, Chef de la Section Diplomatie Publique et Relations Publiques le 13 octobre 2009. Les déléguées ont loué l'Ethiopie pour avoir augmenté la participation des femmes au parlement et au sein du service diplomatique et d'instituer le Ministère de la Femme. Elles ont également bien accueilli son offre de transmettre



l'appel qui exhorte l'Ethiopie à ratifier et à mettre en oeuvre le Protocole au Ministère des Affaires Etrangères à Addis-Abeba. Elles ont exhorté l'Ambassadeur à demander à son gouvernement en qualité d'hôte de la Commission de l'Union Africaine à mener le jeu dans la ratification du Protocole avant la fin de 2009.

Soudan: La délégation comprenait Naisola Likimani (FEMNET), Manal Allagabo (SIHA), Collins Okeke (Hurilaws), Hadeezah Haruna (WRAPA) et Linda Osarenren (IAC). Les déléguées ont exprimé la préoccupation sur la discrimination accrue à l'égard de la femme et le déni de justice au Soudan tel qu'observé dans la récente affaire Lubna Hussein, une journaliste qui fut arrêtée et accusée de « tenue vestimentaire indécente » dont la peine est de 40 coups de fouet, et le mauvais traitement des femmes qui se sont présentées pour protester et donner leur soutien à Lubna. L'Ambassadeur soudanais a promis de faire le suivi auprès de Khartoum de même qu'auprès de la mission à Addis sur la situation de la ratification par son pays.



Des visites furent aussi élargies aux ambassades de l’Egypte et de l’Ouganda en guise de suivi de la réunion. Des résumés des conclusions de ces entretiens se trouvent ci-dessous.

Ouganda⁶: La délégation comprenait Norah Matovu-Winyi et Naisola Likimani, toutes deux de FEMNET. Elles ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice ougandaise au Kenya Ms. Angelina Wapakhabulo, et elles l’ont briefée sur les efforts de SOAWR en Ouganda d’obliger le gouvernement à ratifier et à mettre en oeuvre le Protocole. L’Ambassadrice a promis de soutenir la Coalition particulièrement en connectant les membres de la Coalition en Ouganda aux autorités appropriées au sein des Ministères qui étaient responsables de la ratification du Protocole.



Egypte: La délégation comprenait Naisola Likimani et Carlyn Hambuba, toutes deux de FEMNET. Elles ont loué l’Egypte pour ses progrès dans le renforcement des droits de la femme, par exemple les femmes égyptiennes ont maintenant le droit de demander le divorce, et elles peuvent maintenant voyager à l’étranger sans demander la permission de leurs maris. Elles ont noté que ces réformes étaient toutes conformes avec les dispositions au sein du Protocole et de CEDAW. L’Ambassadeur a promis de soulever auprès du Ministère des Affaires Etrangères la question de l’échec de l’Egypte à signer le Protocole d’urgence, et relayer la réponse à la Coalition sur la question. L’Ambassadeur a également offert de faciliter à une délégation de la Coalition de visiter l’Egypte afin de discuter sur le Protocole particulièrement avec les Ministères et les organisations de femmes, en se référant particulièrement à ce qui freine la ratification. Il a invité la Coalition à soumettre une proposition à cet effet.



⁶ Les réunions aux Ambassades de l’Ouganda et de l’Egypte ont eu lieu après l’atelier annuel de SOAWR

8.2 Conclusions d'Oxfam sur les Etudes Comparatives de Cas pour Analyser la Capacité des Pays pour Intégrer le Protocole des Femmes dans la législation locale; Liberia, Tanzanie et Nigeria par Mary Wandia, Oxfam RU

Mlle Wandia a présenté l'étude sur la recherche d'Oxfam, qui fut menée comme partie de l'Article 26 du Protocole. L'objectif de l'étude qui fut menée dans trois pays avec des dynamiques de gouvernance était d'analyser les capacités des Etats d'intégrer dans la législation locale le Protocole des Femmes. La recherche fut menée à travers une recherche rapide et une recherche primaire dans les trois pays sous examen où un certain nombre d'informateurs furent interviewés. Une réunion de validation s'est tenue avec les partenaires avant que le rapport ne fut rédigé.

La recherche a trouvé un certain nombre de conclusions qui se recoupent entre les trois pays. Premièrement, malgré que des mesures aient été prises, très peu de progrès étaient réalisés dans la mise en oeuvre systématique du Protocole après la ratification par les trois pays. Deuxièmement, il y avait des progrès réalisés dans tous les trois pays pour la mise en oeuvre sous CEDAW. Cependant, l'élan semble s'être réduit après que le Protocole fut ratifié. La recherche a conclu qu'il était nécessaire de lier la mise en oeuvre du Protocole et CEDAW puisque les opportunités pour l'intégration du Protocole dans la législation locale existent en se servant de l'infrastructure de CEDAW.

Un certain nombre de défis étaient dits avoir conduit à la lenteur des progrès dans le cadre de l'intégration dans la législation locale du Protocole. Le principal défi est le manque de volonté politique et l'existence de systèmes juridiques dualistes dans les trois pays. Une faible prise de conscience sur le Protocole, une lourde dépendance des instances chargées du genre et disposant de ressources insuffisantes par opposition à l'usage d'une approche multisectorielle, et une résistance culturelle et religieuse au changement furent également cités comme des défis.

Les conclusions de la recherche ont recommandé un changement d'approche en cessant de placer la responsabilité uniquement sur le Ministre du Genre pour appliquer une approche multisectorielle qui définit, comme partie de leur mandat, le rôle de chaque ministère et secteur dans la contribution à protéger et concrétiser les droits que garantit le Protocole. Ceci signifie que les membres de la Coalition SOAWR et les autres OSC devraient mener le plaidoyer en faveur d'un cadre multisectorielle et travailler avec les autres ministères tels que le Ministère de l'Emploi, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education. Le Ministère de la Santé, et le Ministère de l'Agriculture d'intégrer les droits de la femme en vue d'assurer la réussite du modèle. Deuxièmement, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de communication et des contenus de formation sur le Protocole ayant pour but de sensibiliser les décideurs politiques. Troisièmement, la capacité de suivi des membres de la Coalition SOAWR devrait être améliorée au niveau national. Quatrièmement, un lobbying accru par la Commission de l'UA sur la Femme (CUAF) en programmant des

réunions de haut niveau à l'intention des capitales, en écrivant des lettres ouvertes, l'usage de réformes onusiennes et le suivi du niveau de concrétisation des engagements sous les ODM. Enfin, il faudrait que davantage de ressources soient allouées pour la concrétisation du Protocole par les gouvernements et l'Union Africaine; et le rôle des membres de la Coalition SOAWR est également de continuer le plaidoyer pour cela.

8.3 Une Approche Multisectorielle dans la Production de Résultats en matière de droits de la Femme par Florence Butegwa, UNIFEM

Malgré la signature et la ratification des engagements relatifs aux droits de la femme par le leadership africain, les progrès sur la mise en œuvre demeurent lents, fragmentés et n'ont pas conduit à la transformation du statut et de la situation de la majorité des femmes en Afrique. Un bon nombre de défis persistants continuent à retarder les progrès. Ceux-ci incluent entre autres : les systèmes qui continuent à détacher les droits de la femme des objectifs globaux de développement, le confinement des questions de genre aux ministères de la femme/du genre, une compréhension défectueuse de l'intégration du genre, le manque d'expertise en genre, le manque de prise de conscience du Protocole parmi d'autres engagements ainsi que le manque d'une approche multisectorielle. Une approche multisectorielle est la meilleure façon de promouvoir les droits de la femme visés dans la réduction des écarts enregistrés dans la mise en œuvre du Protocole, qui doit être enracinée dans les valeurs de droits humains.

La Coalition SOAWR peut apprendre des leçons à partir d'une intégration réussie des politiques de VIH/SIDA dans certains pays africains tels que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda en utilisant une approche multisectorielle. Par exemple, en plus de garantir le leadership par les présidents, les gouvernements sont parvenus à intégrer le VIH/SIDA dans les programmes scolaires (curricula) par le biais du Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie. Une approche multisectorielle a été utilisée pour intégrer l'éducation au VIH/SIDA chez les fermiers à travers le Ministère de l'Agriculture, et aux lieux de travail par le truchement du Ministère de l'Emploi ; ceci a eu comme résultat la réduction de la propagation du VIH/SIDA d'une part, et plus d'accès à la prévention, au soin et au traitement d'autre part.

L'approche multisectorielle opère sous cinq prémisses clés :

Prémisse 1 : Les droits et l'autonomisation de la femme doivent être vus comme une priorité nationale.

Prémisse 2 : La contribution par les départements gouvernementaux individuels aux droits de la femme.

Prémisse 3 : La coordination est essentielle à la réussite des initiatives multisectorielle.

Prémisse 4 : L'expertise technique est nécessaire.

Prémisse 5 : Les partenariats sont importants pour le succès des initiatives multisectorielles.

Les organisations de droits de la femme devraient élaborer des indicateurs dans les stratégies de développement régionales/nationales en vue d'accélérer la ratification du Protocole des femmes telles que les Stratégies de Réduction de Pauvreté et l'élaboration des carnets de route. L'un des moyens à cet effet est de s'assurer que les ministères sont reliés aux articles spécifiques du Protocole aux fins sa mise en œuvre et de garantir que les systèmes gouvernementaux sont mis en place pour assurer le suivi et évaluation de l'exécution du Protocole.

Réactions

- Norah Matovu-Winyi a demandé comment la Coalition pourrait garantir que le processus multisectoriel n'obstrue pas un système déjà bureaucratique.
- Quelles leçons pouvons-nous apprendre de la mise en œuvre réussie d'une approche multisectorielle déjà à l'œuvre au Liberia sur la VCF et l'agriculture ? Una Thompson du Liberia WOLPNET a dit que cette approche avait été très utile dans l'autonomisation économique des femmes.
- Medoune Seck a demandé comment nous pourrions nous assurer que les estimations budgétaires par les gouvernements prennent en compte le genre.
- Carole Ageng a réitéré l'importance de l'approche multisectorielle dans la promotion des droits de la femme. Elle a noté qu'il y avait une disjonction entre les droits de la femme, les initiatives de développement du secteur privé et d'autres secteurs tel que le commerce dans lequel la majorité d'acteurs particulièrement dans le secteur informel sont des femmes.
- Saudatu Mahdi a recommandé aux membres de la Coalition SOAWR d'explorer les clauses du Protocole et les mettre en ligne avec les lois nationales et les réalités des femmes africaines.
- La Simplification était aussi importante pour un gouvernement qui avait un très grand nombre d'agents travaillant dans le cadre du genre et d'autres experts responsables de la mise en œuvre du Protocole.
- Dr Kouyate a dit espérer qu'un Rapporteur Spécial de l'UA pour le Protocole de la femme pourrait être nommé en vue d'assurer un suivi rapide du processus de ratification. Les membres ont proposé que les efforts puissent être conjugués pour renforcer les relations avec le Rapporteur Spécial sur les Droits de la Femme en Afrique.

- En répondant à certaines questions posées, Florence Butegwa a recommandé aux défenseurs de droits de la femme de se déplacer vers d'autres espaces non-traditionnels tels que le commerce et l'agriculture à travers lesquels ils peuvent aider une plus large communauté pour garantir un soutien de bas-en-haut en faveur de la ratification et la mise en oeuvre du Protocole. Elle a dit que l'UA avait des ressources pour les Femmes dans l'Agriculture à travers le Programme Inclusif pour le Développement Agricole de l'Afrique (CAADP) et le Protocole devrait être intégré dans ces espaces.
- Elle a aussi recommandé aux membres de la Coalition de relier le travail des ministères avec les articles spécifiques aux fins de la mise en oeuvre du Protocole et du suivi efficace.

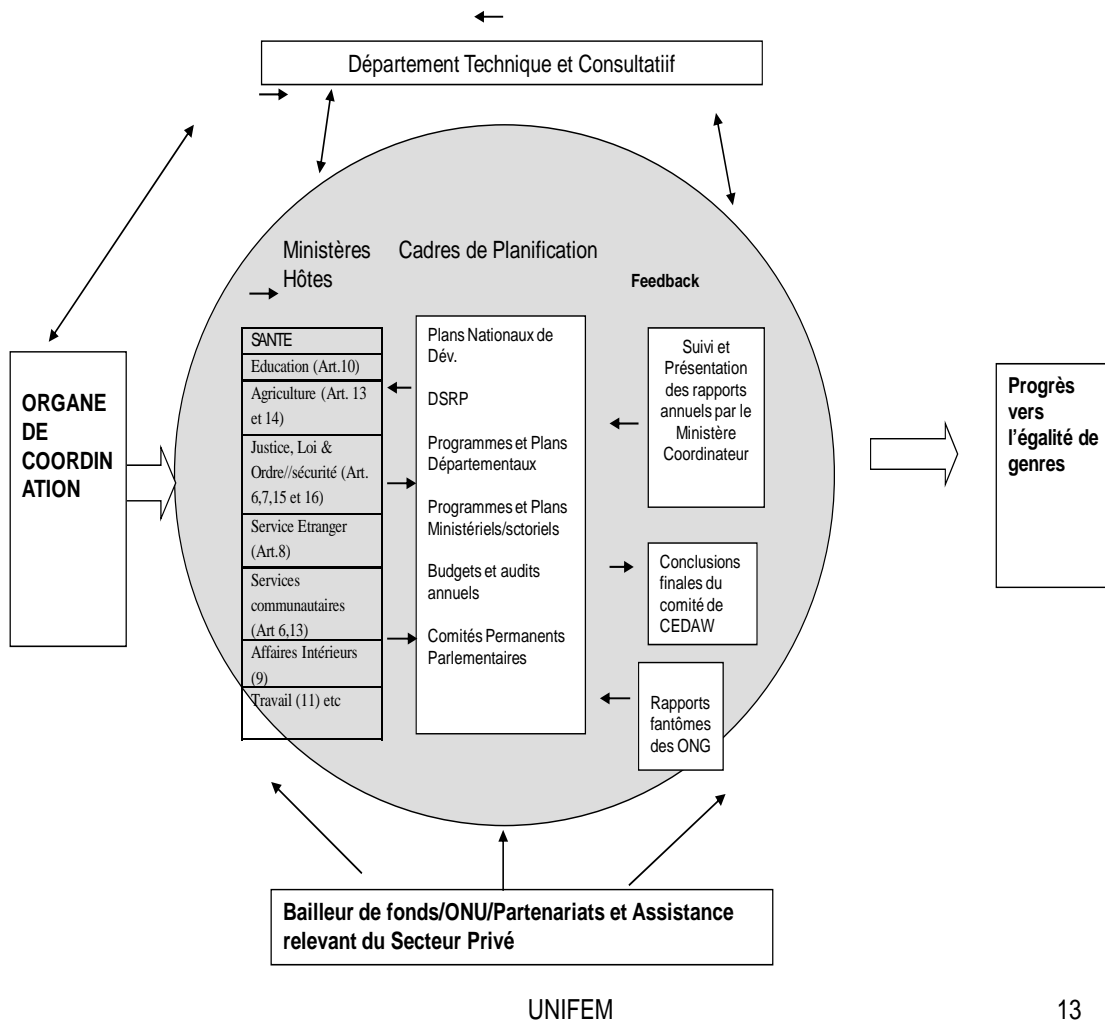


Diagramme : Application d'une Approche Multisectorielle

9.0 Planification de la Décennie de la Femme Africaine

9.1 Planification Stratégique sur la Décennie de la Femme Africaine

La facilitatrice, Dr. Hilda Tadia a recommandé aux participants d'explorer des domaines nécessaires quand on rêve du changement pour les femmes africaines d'ici à 2020. Elle a recommandé aux membres de la Coalition d'avoir des visions sur la décennie à l'aide d'une série de questions guides telles que les suivantes : Quel changement envisagent-ils d'ici 2020 ? Comment accompliront-ils ce changement ? Avec qui collaboreront-elles ? Sur quels domaines thématiques se concentreront-ils ? Comment sauront-ils qu'ils ont atteint leurs buts ? Les visions des membres sont documentées dans la boîte ci-dessous.

Les membres de la Coalition se sont accordés à se concentrer sur deux domaines thématiques principaux pendant la Décennie de la Femme Africaine. Ces domaines sont : Femmes et Prise de décisions, et Intégrité Physique et Dignité des Femmes/Violence contre les Femmes. D'autres domaines thématiques que les membres ont exposés étaient : Femmes et Renforcement de la Paix, Discrimination à l'égard des Femmes et les Droits Économiques et Sociaux de la Femme. Ces domaines thématiques sont conformes aux domaines thématiques de l'UA identifiés pour la décennie qui incluent : Femmes et Education, Santé Maternelle, Autonomisation Économique, Autonomisation Politique, Droits de Personnes Agées, Violence Basée sur le Genre, Trafic Humain ainsi que l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

Les membres de la Coalition ont aussi identifié un certain nombre de stratégies au niveau national et régional qui seraient utiles dans la promotion des droits de la femme pendant la décennie. Certaines de ces stratégies comprennent : l'utilisation de nouveaux média et réseautage social pour organiser et faire un suivi; l'utilisation d'une approche multisectorielle; conception d'un mécanisme de suivi; l'augmentation des partenariats avec d'autres mouvements à l'extérieur du mouvement féministe; l'intégration du Protocole dans la commémoration d'autres journées telles que la Journée Mondiale du Travail, la Journée Mondiale de la Santé et la Journée Internationale de la Femme. Voir **Annexe 3** et **Annexe 4** pour les rapports de travail de groupe sur les stratégies proposées.

Les membres de la Coalition ont discuté sur les indicateurs de succès pour faire le suivi de la Décennie de la Femme Africaine tels que : la ratification universelle et l'intégration du Protocole, l'utilisation d'une approche multisectorielle, la création d'un mouvement fort de plaidoyer sur les droits de la femme, un nombre croissant de femmes dans la prise de décisions, la réduction de la violence contre les femmes et les filles, une autonomisation économique accrue de la femme ainsi que les changements mesurables dans les vies des femmes en termes d'une augmentation des niveaux de revenu, d'un nombre croissant dans le secteur d'emploi formel, d'un nombre croissant

de femmes disposant d'une propriété foncière et accédant aux institutions de crédit et d'un accroissement dans le pourcentage de femmes accédant à la formation de qualité et à l'éducation.

Pendant les discussions de planification stratégiques, il a été aussi convenu que la Coalition SOAWR concentrerait ses efforts sur le Kenya, l'Ouganda et le Soudan comme pays cibles pour la ratification du Protocole au cours de l'année prochaine avant le lancement de la Décennie de la Femme Africaine en juillet 2010.

Les citations sur ce que SOAWR espère voir réalisé à la Fin de la Décennie de la Femme Africaine (2010 – 2020)

« La Coalition SOAWR représentera la diversité des voix des femmes africaines dans la formulation du discours Panafricain et dans le démantèlement des systèmes patriarcaux en Afrique en poussant le Protocole et son mécanisme au-delà des mots. »

« Les filles et les femmes sont respectées comme égales avec les mêmes opportunités et rapports de forces égaux pour faire des choix informés quant à leur sexualité, intégrité physique et la réalisation de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. »

« Le Protocole devient un document transformatif vibrant dans les vies des femmes, qui garantit que les droits de la femme sont promus, protégés et concrétisés par des secteurs plus vastes de l'Etat, les mouvements féministes, les mouvements sociaux et les institutions traditionnelles. »

« SOAWR devient un point de référence pour les décisions de politique sur le continent. »

"Les mouvements africains inclusifs et vibrants soutenant et défendant les droits de la femme"

"Intégration à 75 % du Protocole par les pays africains et 50 % de la mise en œuvre complète du Protocole"

"L'utilisation d'une approche multisectorielle pour la défense des droits humains de la femme"

"Les droits dont jouissent les femmes africaines y compris les minorités telles que les femmes rurales, les minorités sexuelles et les femmes handicapées"

« Une agence de citoyen bien informée et autonomisée sur les droits de la femme à travers le continent »

"Les droits de la femme deviennent une partie intégrale du développement"

10.0 Méthodes de Travail de SOAWR et Stratégie relative aux Membres par Muthoni Muriithi, Egalité Maintenant

Muthoni Muriithi a rappelé aux membres le rôle du secrétariat qui a son siège chez *Egalité Maintenant* à Nairobi. Ceci inclut : la gestion de la communication, la collecte et le partage d'information, demande d'adhésion et la participation à d'autres forums représentant la Coalition. Le secrétariat utilise aussi différentes façons pour s'assurer que le Protocole est ratifié et exécuté. Celles-ci incluent; garantir la mise en œuvre d'une stratégie d'adhésion, une stratégie médiatique, un partage d'information et réseautage parmi les membres, des responsabilités partagées, l'utilisation de réseaux sociaux, collaboration avec les membres de la Coalition pour élaborer des instruments de plaidoyer devant être utilisés dans les stratégies de lobbying national et régional.

Muthoni a ensuite partagé la stratégie d'adhésion et la structure de la Coalition SOAWR. Elle a dit qu'au cours de l'année sous examen le secrétariat avait connu des défis de suivi dans le cadre du travail avec les organisations membres. Elle a précisé qu'un petit nombre de membres soumettaient à temps au secrétariat leurs rapports sur ce qu'elles font pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole. Elle a aussi noté que les membres ont des défis dans la liaison de leurs activités organisationnelles qui ont promu le Protocole aux objectifs de la Coalition. Elle a recommandé aux membres de s'assurer que le dynamisme ne soit pas perdu et de profiter des moments opportuns pour promouvoir le Protocole et garantir des rapports efficaces au secrétariat.

Les membres de la Coalition ont aussi estimé qu'il était nécessaire d'ouvrir les horizons au sein de la Coalition pour augmenter les membres. On devrait aussi permettre aux membres de représenter la Coalition à différentes réunions. Les membres ont indiqué que le temps était venu pour reconsidérer les critères de sélection de nouveaux membres au Comité de Pilotage de la Coalition et des points focaux dans les pays où il y a plusieurs membres de la Coalition SOAWR. Les membres se sont accordés sur le renforcement des points focaux nationaux pour aider les autres oeuvrant dans les organisations de pays et utiliser les points focaux du projet *Raising Her Voices* pour mobiliser d'autres organisations. Ils se sont convenus de promouvoir le partage d'expertise entre les membres et d'élaborer une stratégie de Communication plus complète et un plan pour sa mise en œuvre. Enfin, on s'est mis d'accord que le plan pour la Coalition devrait inclure des stratégies de protection des défenseurs de droits humains de la femme.

Allocution de clôture par Norah Matovu-Winyi, Directrice Exécutive de FEMNET

Mme Norah Matovu-Winyi a remercié les participants d'avoir participé activement à la réunion. Elle a noté que cette réunion avait enregistré le plus grand nombre de participants comparativement aux réunions de revue précédentes. Elle a espéré que l'engagement manifesté par les membres de la Coalition serait constamment maintenu jusqu'à la fin de la période courante de mise en œuvre de la stratégie en juin 2010 et tout au long de la Décennie de la Femme Africaine. Elle a remercié tous les membres du Comité de Pilotage d'avoir travaillé si dur et de s'être assuré collectivement que la réunion soit un succès. Les remerciements ont été aussi adressés à l'équipe de FEMNET – Naisola Likimani et Rachel Kagoiya – qui a coordonné toutes les préparatifs et les modalités pratiques pour les visites aux Ambassades.

Annex 1 Communiqué

Atelier de Revue et de Fixation des Programmes Annuels de SOAWR

Thème: « Epanouir nos Ailes: Une Approche Multi-Sectorielle aux Droits de la Femme »

5-7 Octobre 2009, Hôtel Panafric, Nairobi, Kenya

COMMUNIQUÉ

Nous, les soussignés membres du Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines (SOAWR), une Coalition panafricaine d'organisations qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits humains des femmes en Afrique: Nous étant rassemblés à Nairobi, Kenya du 5 au 7 octobre 2009, dans un esprit de partenariat en tant que membres de la Coalition SOAWR, avec une représentation de la Commission de l'Union Africaine (CUA), et du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM);

Rappelant aux Etats membres de l'Union Africaine (UA) leurs engagements repris dans la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genres en Afrique (DSEGA) en 2004 afin de concrétiser la ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (ci-après désigné le Protocole) et inaugurer une ère d'intégration dans la législation locale et de mise en œuvre du Protocole ainsi que d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux sur l'égalité de genres par tous les Etats Parties;

Réaffirmant que la mise en œuvre du Protocole est impérative pour la concrétisation et la jouissance des droits de la femme et la réalisation des objectifs et aspirations de l'Afrique en matière de développement;

Préoccupés par le fait qu'en dépit du caractère significatif de ce Protocole dans le processus de développement de l'Afrique, au mois d'octobre 2009 vingt-six (26) Etats membres n'ont pas ratifié le Protocole, y compris cinq (5) Etats membres qui n'ont même pas signé le Protocole;

Préoccupés en outre par la récession démocratique et économique en Afrique caractérisée par: la promulgation de lois qui restreignent les libertés des citoyens, de la société civile et des médias; l'adoption et la mise en œuvre de lois discriminatoires telles que celles portant sur l'habillement indécent; les niveaux élevés de chômage; l'insécurité alimentaire; et la discrimination et les attaques contre les minorités sexuelles; ce qui affecte individuellement et collectivement la mise en œuvre du Protocole et la promotion des droits de la femme dans la région;

Sérieusement préoccupés par les menaces contre les vies des défenseurs de droits humains et par les obstacles aux libertés d'association qui ont un impact sur la

promotion, la concrétisation et la jouissance de droits humains et de droits de la femme dans certains des Etats membres de l'UA;

Considérant la grande opportunité que présente la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020) qui sera formellement lancée en juin/ juillet 2010 afin de faciliter la mise en œuvre totale et accélérée du Protocole et la réalisation des cibles convenues en matière d'égalité de genres à différents niveaux;

Reconnaissant que la mise en œuvre totale et accélérée du Protocole ne peut se réaliser qu'en se servant d'une approche multi-Sectorielle qui s'assure que tous les organes de l'Union Africaine et les gouvernements de même que les acteurs de la société civile et le secteur privé œuvrent ensemble à la promotion de la concrétisation des droits garantis dans le Protocole;

Recommandons par le présent Communiqué ce qui suit:

Recommandations à la Commission de l'Union Africaine

1. Engager dans son budget annuel des ressources pour chacune de ses Commissions afin d'appuyer la provision de l'expertise pour soutenir les Etats membres dans la concrétisation de leur engagement à adopter le Protocole et à s'en servir aux niveaux nationaux en se servant des mandats des divers secteurs des gouvernements, par ex la santé, le développement rural;
2. S'assurer que les mécanismes sont en place pour exhorter les Etats membres qui n'ont pas ratifié le Protocole à saisir l'opportunité pour le faire avant le lancement de la Décennie de la Femme Africaine;
3. Accorder le soutien aux Etats membres qui ont des difficultés dans la présentation des rapports sur la mise en œuvre des engagements de la DSEGA;
4. Renforcer le bureau du Rapporteur Spécial sur les Droits de la Femme en Afrique de la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples pour qu'il fasse rapport, de manière consistante, sur l'état de la mise en œuvre du Protocole et fasse des recommandations relatives aux mesures supplémentaires.

Recommandations aux Etats Parties au Protocole

1. Adopter des mesures qui renforcent les capacités de l'Etat d'intégrer dans la législation locale, de mettre en œuvre, et de faire le suivi de la mise en œuvre du Protocole;
2. Adopter une approche multi-sectorielle en tant que cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Protocole en adaptant les partenariats

entre l'égalité de genres et chaque autre secteur du gouvernement et en garantissant les allocations budgétaires nécessaires,

3. Prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les dispositions du Protocole sont intégrées dans toutes les décisions nationales en politiques, dans la législation, dans les plans de développement, dans les programmes et activités de toutes les couches de la vie et satisfont les conditions de présentation de rapports sur les progrès dans ce domaine tel que convenu sous la DSEGA;
4. Tenir des consultations de grande envergure avec les organisations de la société civile qui travaillent sur les questions de droits de la femme, les regroupements de femmes, les associations de citoyens et les autres intervenants stratégiques lors de l'élaboration des plans de mise en œuvre et de revue;
5. Révoquer toutes les lois existantes qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et assurer la protection des droits de toutes les femmes et de leur dignité humaine conformément au Protocole et aux autres instruments internationaux de droits humains comme la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme (CEDAW) à laquelle 51 pays d'Afrique ont accédé;
6. Soutenir activement la création au Conseil des Nations Unies sur les Droits de l'Homme d'un nouveau mécanisme spécial qui se concentrerait sur l'égalité des femmes devant la loi et ainsi aider à l'élimination de toutes les lois qui font la discrimination à l'égard de la femme.

Recommandations à la Société Civile

1. Saisir l'opportunité de la Décennie de la Femme Africaine pour faire le plaidoyer en faveur de la ratification universelle du Protocole par les Etats membres et exiger une allocation budgétaire accrue et soutenue pour les questions d'autonomisation de la femme en tant que partie des programmes régionaux et nationaux de développement;
2. Renforcer les partenariats avec les Etats membres afin de faciliter l'adoption inclusive d'une approche multi-sectorielle dans la mise en œuvre du Protocole;
3. Se servir de la Décennie de la Femme Africaine pour mobiliser les femmes africaines à tous les niveaux dans la conduite du plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du Protocole ainsi que pour célébrer les femmes qui ont contribué de manière significative à la promotion des droits de la femme en Afrique;

4. Mener un plaidoyer actif en faveur de la création au Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme d'un nouveau mécanisme spécial qui se concentrerait sur l'égalité des femmes devant la loi et ainsi aider à l'élimination de toutes les lois qui font la discrimination à l'égard de la femme.

Recommandations aux Nations Unies et aux autres Partenaires du Développement

1. Allouer des ressources au soutien de la mise en œuvre réussie des activités de la Décennie de la Femme Africaine et celles visant l'adoption d'une approche multi-sectorielle à la mise en œuvre du Protocole et des autres principaux instruments de droits humains qui promeuvent et protègent les droits humains et la liberté de la femme en Afrique;
2. En se référant à la Résolution No. 1888 de l'ONU du 30 septembre 2009 qui exigent que toutes les parties à des conflits armés prennent immédiatement des mesures pour protéger les civils, y compris les femmes et les enfants, contre toutes les forces de violence, nous exhortons le Secrétaire Général de l'ONU à accélérer l'action et affecter une représentante spéciale devant fournir le leadership cohérent et stratégique en vue d'aborder la violence sexuelle dans les situations de conflit armé tel que recommandé dans la Résolution.

Adopté le 7 octobre 2009 à Nairobi, Kenya

[Le texte original en anglais]

Signataires:

Alliance for Africa

Centre Africain d'Etudes sur la Démocratie et les Droits de l'Homme(ACDHRS)

Akina Mama wa Afrika (AMwA)

Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelle Affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE)

BAOBAB for Women's Human Rights (Baobab pour les Droits Humains de la Femme)

Centre for Justice Studies and Innovations (CJSI)

Coalition on Violence against Women in Kenya (COVAW)

Eastern Africa Sub-regional Support Initiative (EASSI)

Egalité Maintenant - Bureau Régional Afrique

FAHAMU

FAMEDEV- Réseau Interafricain pour la Femme, les Médias, le Genre et le Développement

FEMNET – Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines

Girl Child Network

Fédération des Femmes Juristes du Kenya (FIDA-Kenya)

Forum Muhler

Comité Interafricain sur les Pratiques Traditionnelles Nuisibles (IAC)

Human Rights Law Service (HURILAWS)

Legal and Human Rights Centre in Tanzania (LHRC)

Oxfam Royaume Uni

People Opposing Women Abuse (POWA)

Sister Namibia

Initiative Stratégique pour la Corne de l'Afrique (SIHA)

Tomorrow's Child Initiative (TCI)

Uganda Women's Network (UWONET)

Women of Liberia Peace Network (WOLPNET)

Women in Law and Development in Africa (WILDAF)

Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA)

Annexe 2 : Progrès des Membres de Coalition en 2008/2009

Renforcement de l'Alliance Continentale, Plaidoyer et Appui au Plaidoyer National	Représentation Politique et Résolution de Conflits	VCF (MGF et Pauvreté)	SRH/VIH/SIDA	Lacunes
<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Pilotage, lobbying et les activités de popularisation aux Sommets de l'UA en 2008 et 2009 • Equality Now (Egalité Maintenant) a terminé le manuel guide pour une utilisation juridique du Protocole. • ACDHRS a tenu une réunion d'experts sur le Protocole avec la Commission Africaine. • Egalité Maintenant et ACDHRS ont attiré l'attention du rapporteur spécial sur les droits de la femme à la CUA. • POWA a organisé une formation pour les femmes engageant la Commission africaine <p>Popularisation au Niveau National</p> <ul style="list-style-type: none"> • WRAPA a travaillé sur la simplification du protocole et sa traduction dans trois langues, renforcement de capacités des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Alliances for Africa (Alliances pour l'Afrique) a travaillé pour la garantie de la représentation des femmes dans les instances locales. • Alliances for Africa a aussi formé des femmes sur la Résolution 1325 et a fait participer les femmes dans les accords de paix. • WRAPA a engagé l'Assemblée Nationale sur les réformes électorales et la Commission Nigeriane de Révision Constitutionnelle. • WRAPA s'est aussi impliqué dans le projet de loi sur les personnes Vivant avec des infirmités dans l'Assemblée Nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • COVAW a contribué à raison de 40 publications sur les lois contenant une discrimination à l'égard des femmes. • Nigeria a travaillé avec Oxfam dans une étude de conformité du Protocole. • Nigeria a travaillé sur le contentieux stratégique pour une fille qui a été violée • IAC a fait lobbying auprès de l'UA sur les pratiques traditionnelles nuisibles et les forums de visant la création de conscience avec les leaders traditionnels. • SIHA a travaillé avec les femmes vivant avec des infirmités en les formant sur VAW 	<ul style="list-style-type: none"> • IAC sur les pratiques Traditionnelles Nuisibles a levé la conscience sur les articles 5 et 20 du Protocole. • Un certain nombre d'OSC telles qu'Oxfam et POWA ont participé à la discussion de la CSF sur SRH. • Sister Namibia a produit un matériel de formation sur l'abus sexuel pour le plaidoyer, et a travaillé avec les femmes vivant avec des infirmités ainsi que les femmes vivant avec le SIDA • Sister Namibia a utilisé la radio pour rehausser la conscience sur VIH/SIDA et SRH. • WILDAF a travaillé avec le gouvernement en vue de presser pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de Formation des Formateurs s'avère nécessaire pour avancer le travail sur le Protocole au niveau national • Le travail avec les femmes vivant avec des infirmités dans le mouvement des femmes n'a pas été cohérent. • Il y a un besoin d'utiliser plus de recherche quantitative et scientifique pour appuyer le suivi et l'évaluation des activités de la Coalition • Utilisation Inadéquate d'autres organes de l'UA tels qu'ACHPR et le Parlement Panafricain. • Le soutien horizontal en faveur des efforts de plaidoyer nationaux doit être aussi amélioré • De plus fortes liaisons

<p>marginalisées et utilisation de médias comme moyens stratégiques clé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Equipe de Travail sous les auspices du projet « Raising Her Voices » en Ouganda comprend la représentation des femmes handicapées, qui se sont engagées à former leurs membres sur le Protocole. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le Liberia a travaillé avec les femmes vivant handicapées dans le domaine de la sécurité alimentaire 	<p>une mise en place d'un projet de loi sur les infractions sexuelles avec une clause sur les droits à la santé sexuelle et reproductive.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Zimbabwe, GCN a redoublé ses efforts pour que le Projet de loi sur les infractions sexuelles soit voté et une politique de retour à l'école pour les filles enceintes. • GCN a aussi travaillé sur l'éradication d'abus sexuel rituel pour les filles à travers la conscientisation et le secours de filles. • Baobab du Nigeria a conduit une formation sur les questions relatives à l'éducation sur la sexualité. Elle a aussi formé les OSC sur la façon d'utiliser le Protocole. 	<p>s'avèrent nécessaires entre les organisations travaillant sur le Protocole au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de données approfondies sont nécessaires pour le plaidoyer en faveur de la femme au niveau national. • Les activités clé des membres ont besoin d'une plus forte harmonisation avec le travail de la Coalition sur le Protocole • Les membres doivent travailler en tandem avec les média plus systématiquement et efficacement. • Un besoin pour les inter-liaisons entre la Charte Africaine sur les droits de l'enfant et du travail de plaidoyer sur le Protocole.
---	--	--	--	---

Annexe 3 : Travail en Groupe sur le Renforcement de la Participation des Femmes au cours de la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020)

DOMAINES PRIORITAIRES DE CONCENTRATION				
1.	Domaines Prioritaires de WGDD	SOAWR Groupe 1	SOAWR Groupe 2	SOAWR Group 3
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autonomisation politique 2. VBG 3. Éducation 4. Santé et maternité 5. Autonomisation économique 6. Vieillesse 7. Trafic humain, abus de drogue surtout la culture du cannabis. 8. La promotion de données et de partenariats entre les hommes et les femmes dans la promotion des droits de la femme 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Femmes dans la prise de décision 6. Violence contre les Femmes : Pratiques Culturelles Nuisibles, trafic et la MGF 7. Droits Socio- économiques et culturels ; lutte contre le fondamentalisme. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernance; participation à la prise de décisions, réformes dans les lois électorales pour garantir la représentation. 2. Intégrité et la dignité de la femme dans le contexte du fondamentalisme (Protection contre la VAW). 3. Femmes et santé; VIH/SIDA, SRH et les droits de la femme à l'information, choix et aux services. 4. Femmes et autonomisation économique; Propriété aux terres et aux ressources, environnement et changement climatique. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Femmes dans la prise de décision 4. Violence contre les Femmes 5. Femmes et renforcement de la paix. 6. Discrimination à l'égard de la femme.
2.	ARTICLES PRIORITAIRES			
	Articles Généraux 2, 4, 5, 9, 13,	<ul style="list-style-type: none"> • Articles 9, 5, 13, 15, 16, 17, 20, 21 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles 3,4, 5, 9, 14 et 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles 2, 5, 4, 8, 9, 10 et 11

3. STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES POUR LA DECENNIE				
	Stratégies Nationales et Régionales pour la promotion des droits de la femme.	Niveau Régional 5. Concevoir un mécanisme de suivi avec un plan à terme avec une évaluation des parties prenantes dans 5 ans. 6. Utiliser des structures de l'UA pour avancer les droits de la femme 7. Profiter des événements existants organisés à l'intention de la femme tel que la Journée Internationale de la Femme. 8. Profiter de la diversité dans le continent. 9. Utilisation d'artistes comme ambassadeurs pour accroître la prise de conscience sur le Protocole de la Femme.	1. Elaborer une Stratégie pour la ratification universelle. 2. Utiliser l'analyse de la cartographie de pouvoir ; Identifier des agences clé et l'utilisation d'une approche multisectorielle (mobilisation des groupes sociaux et du secteur privé) ; l'utilisation d'événements clé tels que Beijing +15, Décennie de la Femme Africaine et la Journée Internationale de la Femme pour lever la conscience. 3. Utilisation des journées non-traditionnelles de droits de la femme telle que la Journée Internationale du Travail pour accroître la prise de conscience sur le protocole. 4. Pousser pour la mise en œuvre au niveau national, en utilisant une approche multisectorielle.	1. Concentration sur la jeunesse 2. Concentration sur les femmes marginalisées.
4.	Les stratégies innovatrices pour appuyer les discussions pendant 10 ans.	7. Lobbying en vue de faciliter l'autonomisation des parties prenantes. 8. Utilisation des média populaires; réseautages	1. Utilisation du média pour assurer le suivi de la décennie en utilisant une enquête comme ligne de base. 2. Utilisation d'approche	1. Intégrer le Protocole dans la commémoration des Journées telle que la Journée du Travail

		<p>sociaux, tels que <i>face book</i> et <i>MySpace</i> et la musique.</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. utilisation d'autres mouvements à l'extérieur du mouvement féministe 10. Responsabilité horizontale des membres de SOAWR. 11. Utilisation de tribunaux simulacres/bancs. 12. Approches du travail de proximité rural. 13. Journalisme public. 	<p>multisectorielle (mobiliser des groupes sociaux et le secteur privé) sur les événements clé tel que Beijing +15.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2. Utiliser les artistes dans la création d'une musique basée sur un article spécifique 3. Utilisation du media
5.	INDICATEURS DE SUCCES			
	Indicateurs de succès en 2020.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratification universelle du Protocole. 2. Enlèvement des réserves par certains pays. 3. Intégration par ceux qui ont ratifié 4. Changement réel dans les vies de femmes à travers la mise en œuvre. 5. Ressources accrues pour le travail des femmes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratification universelle du Protocole 2. Réduction de la mortalité maternelle 3. Réduction de la propagation du VIH/SIDA de la part des femmes 4. Renforcer le droit à la propriété de la part des femmes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un mouvement fort de plaidoyer d'ici à 2020. 2. Intégration de droits de la femme par le biais d'une approche multisectorielle 3. Discussions progressives sur les minorités sexuelles et les travailleurs sexuels. 4. Représentation proportionnelle de femmes au parlement et à d'autres sphères. 5. Sélection des pays pour travailler sur l'abolition des lois législatives qui contiennent des discriminations à l'égard de la femme.

Résumé

1. Domaines Prioritaires de Concentration

- Femmes dans la prise de décisions.
- Violence contre les Femmes

2. Articles Prioritaires de concentration

- Articles 2, 4, 5, 9, 13.

3. Stratégies Nationales et Régionales Innovatrices

- Concentration sur les femmes marginalisées telles que la jeunesse, les femmes rurales et les minorités sexuelles.
- Emploi d'une approche multisectorielle comme méthode de travail.
- Utilisation de média et les nouvelles technologies dans le renforcement d'une adhésion et dans l'organisation
- Utilisation des réformes légales générales

4. Indicateurs de Succès

- Ratification Universelle du Protocole.
- Ressources accrues pour le travail des femmes
- Changement dans la représentation politique de la femme et la réduction de la VAW

Annexe 4 : Travail en Groupe : Planification pour la Coalition SOAWR pour la Prochaine Période Stratégique

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Vision à Long-Terme pour 10 ans	Ratification universelle du protocole conduisant à la transformation du document actif par voie de démantèlement du patriarcat, des relations de pouvoir inégales et le travail à travers les secteurs publics, citoyens et mouvements sociaux.	Les droits de la femme deviennent partie intégrante du programme de développement des Etats membres de l'UA	Les décisions de l'UA prises en consultation avec SOAWR comme partenaire dans la poursuite et exécution du programme de droits de la femme.
Vision pour 3 ans	3 pays ratifient le Protocole (Soudan, Kenya, Uganda) et 3 intègrent et mettent en œuvre le Protocole en utilisant l'approche multisectorielle ciblant les acteurs étatiques et non étatiques	10 ratifications et exécutions de plus par les Etats membres	10 ratifications et exécutions de plus par les Etats membres
Domaines Thématiques de concentration	<ol style="list-style-type: none"> 1. VAW; Choix, intégrité physique et sexualité. 2. Femmes dans la gouvernance/prise de décision. 3. Femmes dans le renforcement de la paix 	<ol style="list-style-type: none"> 1. VAW 2. Renforcement de capacité des femmes 3. Femmes dans le leadership 4. Renforcement de la paix 5. VAW et éradication du fondamentalisme. 6. VAW et VIH/SIDA, Travailleurs Sexuels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. VAW 2. Femmes dans le leadership
Activités Stratégiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intérêt public / Contentieux Stratégiques 2. Plaidoyer auprès de l'UA et la collaboration avec les Communautés Économiques Régionales et le Parlement Pan-Africain. 3. Utilisation d'une Approche 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sénégal et Nigeria : Sensibilisation et formation 2. Gambie : Plaidoyer auprès des parlementaires 3. Gambie, Nigeria et l'Afrique du Sud : Utilisation de média pour les stratégies innovatrices et développer un documentaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Législative 2. Contentieux 3. Conscientisation à travers l'utilisation du matériel d'IEC sur le protocole.

	<p>Multisectorielle</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Renforcement du mouvement et le travail de proximité pour collaborer avec d'autres mouvements y compris les travailleurs sexuels, les minorités sexuelles, les femmes rurales, les femmes vivant avec des infirmités et les personnes âgées. 5. Renforcement de capacité de femmes occupant les postes de direction : AmWA, SIHA, 6. Média et communication : Comité de Pilotage de FEMNET et SOAWR. 	<p>pour les femmes au cours des 10 ans documentant leurs expériences en 2010 ainsi que les changements connus d'ici à 2020.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Kenya : concentration sur la cartographie de Pouvoir, formation surtout pour l'Association des Femmes Kenyans Parlementaires, plaidoyer judiciaire et le contentieux stratégique. 5. Utilisation d'autres mécanismes et espaces de l'UA en dehors du sommet de ce dernier. 6. Stratégies d'action directe/mobilisation des mouvements sociaux pour la mobilisation de femmes en utilisant d'autres journées commémoratives telles que la Journée du Travail et la Journée Mondiale de la Santé, etc. 	
Partenariats Stratégiques		<ol style="list-style-type: none"> 1. Partenariats d'ACHPR au Sénégal 2. OSC locales 3. Jeunesse 4. Leaders religieux 5. Sélectionner les ministères/départements gouvernementaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernements 2. Les ONG 3. Groupes religieux 4. Parlementaires
Expertise Partagée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contentieux publics : FIDA - Kenya, LHRC en Tanzanie 2. Plaidoyer : Comité de Pilotage d'EASSI, AmWA, SIHA et SOAWR 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Afrique du Sud et Kenya : cartographie de Pouvoir 2. Zambie : Plaidoyer et lobbying 3. Ouganda : Expériences avec les 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plaidoyer

	3. Approche multisectorielle : tous	relations judiciaires 4. Gambie : Partenariats d'ACHPR 5. Afrique du Sud : Expérience avec le média	
Indicateurs clé en 2013		1. Promulgation des projets de loi tenant en compte le genre 2. Couverture médiatique accrue 3. Changement manifeste pour les femmes 4. Utilisation significative d'espaces publics 5. Intégration du Protocole 6. Réalisation des droits découlant du Protocole 7. Analyse propre de pouvoir est faite	

Annex 5: PROGRAMME



ATELIER DE REVUE ET DE FIXATION DE PROGRAMMES ANNUELS DE SOAWR

Thème: « Epanouir nos Ailes: Une Approche Multi-Sectorielle des Droits de la Femme »

5-7 octobre 2009, Hôtel Sarova Panafric, Nairobi, Kenya.

PROGRAMME

LUNDI LE 5 OCTOBRE 2009

LUNDI LE 5 OCTOBRE 2009	
8:30-9:00	Enregistrement (FEMNET)
Séance 1 – Séance d’ouverture 9:00-11:00	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et Présentations (<i>Hakima Abbas, FAHAMU</i>) • Discours de la Direction Femmes, Genre et Développement de l’Union Africaine • Discours de la Chargée de Liaison UNIFEM CEA/UA • Discours d’Ouverture du Secrétariat de SOAWR • Discours de circonstance – Ms Kaari Murungi, Commission Kenyane de Vérité, Justice et Réconciliation
	Pause Café
Séance 2 11:30 – 13:30	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d’avancement de la Campagne de SOAWR (<i>Muthoni Muriithi – Egalité Maintenant</i>) • Rapports sur les progrès sur le travail fait ainsi que les réalisations pendant la période 2008-2009 – Marche Galerie (<i>Points focaux Nationaux et Membres du Projet Raising Her Voice</i>)
	Déjeuner
Séance 3 14:30 – 16:00	<ul style="list-style-type: none"> • Plénière de partage de compétences – “Pratiques qui peuvent promouvoir notre travail sur le Protocole” (<i>Kenya, Liberia, Mozambique</i>) • Plénière. « Renforcement du plaidoyer et des liens entre le travail aux niveaux régional et national » • Sélection d’une équipe devant rédiger le projet de Communiqué
	Pause Café

Séance 4 16:30 – 18:00	<p>PUBLIC FORUM</p> <p>Sujet: « Adapter le Kenya aux Normes de l'Union Africaine en matière de Droits de la Femme »</p> <p><i>Présentations d'un panel incluant le Gouvernement, le Secteur Privé, la Société Civile, les Médias</i></p> <p><i>Facilitée par Norah Matovu-Winyi (FEMNET)</i></p> <p>Publication du Communiqué de Presse – (FAHAMU et FEMNET)</p>
MARDI LE 6 OCTOBRE 2009	
Séance 5 8:30 – 10:30	<ul style="list-style-type: none"> • Récapitulation de la première Journée par la Rapporteuse – E. Njoki Wamai • Préparation des pétitions du lobbying et présentation des rapports <p>Lobbying auprès des missions et gouvernements sur la ratification et de la mise en oeuvre du Protocole :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Burundi 2. Egypte 3. Ethiopie 4. Soudan 5. Ouganda 6. Kenya
Pause Café	
Séance 6 11:00 – 13:30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation sur « l'Evaluation de la Capacité des Gouvernements de Produire des Résultats sur le Protocole :Tanzanie, Liberia et Nigeria » • Débats en plénières sur les implications au niveau national
Déjeuner	
Séance 7 14:30 -	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation sur l' « Accélération de l'intégration dans la législation locale et la mise en oeuvre du Protocole –Une Approche Multi-sectorielle » - Florence Butegwa, UNIFEM) • Débats en plénière sur les implications au niveau national

MERCREDI LE 7 OCTOBRE 2009

Séance 8 8:30 – 11:30	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Récapitulation et présentation des rapports des réunions de Lobbying</i> • <i>Présentation du projet de cadre stratégique pour 2010-2012 (Faiza Mohammed, Egalité Maintenant)</i> • <i>Domaines d'action supplémentaire afin de réaliser les Objectifs 2008-2010 (Dr Hilda Tadia)</i> • <i>Travail en groupes : Plan d'action Régional et national</i>
Séance 9 11:30 – 13:30	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en groupes - Suite
Déjeuner	
Séance 10 14:30 – 15:30	<ul style="list-style-type: none"> • Feedback de la part des groupes
Déjeuner	
Séance 11 15:30 – 16:30	<ul style="list-style-type: none"> • Plénière sur les Méthodes de Travail et la Stratégie en rapport avec les membres (<i>Muthoni Muriithi, Egalité Maintenant</i>)
Pause Café	
Séance 12 Séance de Clôture 16:45 – 17:30	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations • Adoption du Communiqué • Bilan
Suspension	

Annexe 6 : Liste des Participants



ATELIER ANNUEL DE REVUE ET DE FIXATION DES PROGRAMMES DE SOAWR

Thème: "Spreading our Wings: A Multi-Sectoral Approach to Women's Rights"

(Epanouir Nos Ailes: Une Approche Multisectorielle aux Droits des Femmes)

Liste des Participants

	Nom	Organisation	Détails de Contact
1,	Adama Cooper-Jah	African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS) P.O. Box 2728 Serrekunda, La Gambie Tel: (220) 4462341/2	Cell: (220) 9911228 Fax: (220) 4462338; 4462339 Email: acdhrs@acdhrs.org ; admin@acdhrs.org ; csec@acdhrs.org
2.	Christine Butegwa	Akina Mama wa Afrika (AMwA) P.O. Box 24130 Kampala, Uganda Tel: +256 (0) 414 543 681	Cell: +256 772470129 Fax: +256 (0) 414 543 683 Email: christine@amwa-ea.org amwa@amwa-ea.org ; tbutegwa@yahoo.com
3.	Joy Ngwakwe	BAOBAB: for Women's Human Rights P. O. Box 73630, Victoria Island, Lagos, Nigeria Tel:234-1-4747931	Cell: 234 802306270 Email: jngwakwe@baobabwomen.org ; joyijeoma@yahoo.com ; baobabwomen@yahoo.com
4.	Dr. Morissanda Kouyate	Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE) Cité des Médecins, Conakry, Guinée Tel: +224-60-54-59-93	Cell: 251 911808570 Email: morissanda@yahoo.fr ; morissanda@gmail.com
5	Sophia Alinethu Kandabu	Centre for Justice Studies and Innovations (CSJI) P.O. Box 34462, Kampala, Uganda	Tel: +256-41-531483/0312284769 Cell: + 256 782504006 Email: cjs@ss.mak.ac.ug
6	Mary Njeri Gichuru	Coalition on Violence Against Women (COVAW) Po Box 10658-00100, Nairobi, Kenya	Tel: 254-20-8040000/1 Email: marynjeri@covaw.or.ke ; info@covaw.or.ke

7	Christine Otieno	Coalition on Violence Against Women (COVAW) Po Box 10658-00100, Nairobi, Kenya	Portable: +254 722490299 Email: covaw@covaw.or.ke
8	Lucy Gikonyo	Coalition on Violence Against Women (COVAW) Po Box 10658-00100, Nairobi, Kenya	Cell: +254 722594794 Email: lucy.wamuyu@covaw.or.ke
9	Sylvia Namale	Eastern Africa Sub- Regional Initiative (EASSI) P.O. Box 24965, Kampala, Uganda	Tel: +256-414-285306 Cell : +256 772551483 E-mail: sylvia@eassi.org
10	Faiza Mohamed	Egalité Maintenant – Bureau Régional Afrique Box 2018, 00202, Nairobi, Kenya	Tel : +254-20-271-9913/9832 Fax: +254-20-271-9868 Email: fmohamed@equalitynow.org
11.	Caroline Muthoni	Equality Now - Africa Regional Office PO Box 2018, 00202, Nairobi, Kenya	Tel : +254-20-271-9913/9832 Fax: +254-20-271-9868 Email : cmuriithi@equalitynow.org
12.	Hakima Abbas	Fahamu P.O. Box 47158-00100, Nairobi, Kenya	Tel: +254-20-3749346 Cell : +254 727 790401 hakima@FAHAMU.org
13	Yves Niyiragira	Fahamu P.O. Box 47158-00100, Nairobi, Kenya	Tel: +254-20-3749346 Portable: +254 735676662 Email: yves@FAHAMU.org
14	Médoune Seck	FAMEDEV-Inter Africa Network for Women, Media, Gender and Development 4492 B, Amitié III, Dakar, Sénégal	Tel: + 2218675598/9 Portable: +221775176645 ; 338675598 Email : famedev@gmail.com ; smedoune2003@yahoo.fr
15	Mary Frances Lukera	Federation of Women Lawyers Kenya (FIDA-Kenya) P.O. 46324,00200, Nairobi, Kenya	Tel: +354 20 3870444 Portable: 0724057062 Email: maryfrances@fidakenya.org info@fidakenya.org
16.	Graca Julio	Forum Mulher Rua Pereira Lago-147 3o Andar, Maputo, Mozambique	Tel: +258-21-493437 Portable: +258823289320 Email: gracajulio@forumulher.org.mz ; graca99@hotmail.com
17.	Nyasa Mazango	Girl Child Network 14 Fowey Road Vainona, Harare Zimbabwe	Tel: 263 4882827 Cell: 263 912288251 Email: nyashabm@yahoo.com ; gcn@zol.co.zw
18.	Collins Okeke	Human Rights Law Services (HURILAWS) P.O. Box 3169, Apapa, Lagos, Nigeria	Tel: 234-1-4741081 Portable: 234 8036258180 Fax: 234-1-5454554 hurilaws@hurilaws.org ; c.okeke@hurilaws.org

19	Mary Wandia	Oxfam RU P.O Box 40680, 00100, Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 2820 315 Portable: +254 733 860 036 Email: MWandia@oxfam.org.uk
20.	Sheena Gimase Magenya	Sister Namibia PO Box 40092, Windhoek, Namibie	Tel: +264 61 230618 Portable : +264 814629639 Fax: +264 61 236 371 Email: smagenya@yahoo.com ; smagenya@gmail.com
21	Manal Allagabo	Initiative Stratégique pour la Corne de l'Afrique (SIHA) P.O. Box:1805 Omdurman Sudan	Tel/Fax:249-183-571789 Portable:249-9122444264 Email: manala@sihanet.org ; sihahornofafrica@yahoo.co.uk
22.	Una Thompson	Women of Liberia Peace Network (WOLPNET) Russell Avenue, 18 Street, Sinkor, Monrovia, Liberia	Tel: +231-6538933 Email: uthompson@wolpnet.org
23.	Hope Kasese	Women in Law and Development in Africa (WILDAF) P.O. Box 34777, Lusaka. Zambia	Tel : +260 211 294989 Portable : +260 977 809818 Email: wildaf@wildaf.org.zw ; hopekasese@yahoo.com
24.	Hadeezah Haruna	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA) PO BOX 3363, Garki Abuja, Nigeria	Tel: +234 9 4131676 Cell: +234 8038996298 Email: haddy_h@yahoo.com info@wrapa.org ; mliman3@yahoo.com
25.	Anna Henga Katemana	Legal and Human Rights Centre P. O. BOX 75254, Dar es Salaam, Tanzanie	Tel: +255 22 2773048 Cell: +255 712 471 006 Email: lhrc@humanrights.or.tz ; annahenga2000@hotmail.com
26.	Carrie Shelver	People Opposing Women Abuse (POWA) PO Box 93416, Yeoville, Afrique du Sud, 2143	Tel: +27 11 6424345 Cell: +27 836286996 Email: carrie@powa.co.za
27.	Linda Osarenren	Inter-Africa Committee Against Harmful Practices (IAC) c/o ECA, P. O. Box 60316, Addis Ababa, Ethiopie	Tel : +251-11-544 3273 Cell : +251 911 640189 Email: osarenren@un.org ; losarenren2000@yahoo.com
28.	Carole Osero-Agengo	Tomorrow's Child Initiative (TCI) P.O Box 55232 00200 Nairobi, Kenya	Tel: +254-20 230 4776 Cell: +254 722865248 Email: carole@tcinitiative.org
29.	Manisurah Aheebwa	Uganda Women's Network (UWONET) P.O. Box 27991 Kampala, Uganda	Tel/Fax: +256-414-286539 Email: info@uwonet.org
30.	Onyinyechi Emeruwa- Okechukwu	Alliance for Africa P.O. Box 60024, Lagos, Nigeria.	Tel: +234 1 7615407 Cell: +234 8074219086

			Email: chinwonyi@yahoo.com ; onyinye@alliancesforafrica.org
31.	Jeanne Flora Kayitesi	Direction Femme, Genre et D'veloppement de l'UA P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopie	Tel: 251 11 55 511092 Cell: +251 911 567935 Email: jfkayitesi@yahoo.fr ; kayitesiJF@africa-union.org
32.	Florence Butegwa	UNIFEM P.O. Box 5580 Addis Ababa, Ethiopie	Tel: +251-11-5521067 Cell: +251-913-202231 Email: florence.butegwa@unifem.org
33.	Saudatu Mahdi	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA) PO BOX 3363, Garki Abuja, Nigeria	Tel: +234 9 4131676 Cell: +234 8033144905 Email: saudatu@yahoo.com ; wrpa993@yahoo.com
34.	Amb. Tabitha Seii	Education Centre for Women and Development (ECWD)	Tel: +254 710270984 Email: info@ecwd.or.ke
35.	Norah Matovu Winyi	R'eseau de D'veloppement et de Communication des Femmes Africaines (FEMNET) PO Box 54562, 00200, Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 2712971/2 Fax: +254 20 2341516/7 Email: director@femnet.co.ke
36.	Naisola Likimani	FEMNET	Email: advocacy@femnet.or.ke
37.	Rachel Kagoiya	FEMNET	Email: library@femnet.or.ke ;
38.	Kaari Murungi	Truth, Justice and Reconciliation Commission (TJRC)	Email : kaarim@gmail.com
39.	Hilda Tatria	Facilitatrice	Cell: +256 7129518220 Email: htatria@yahoo.co.uk
40.	Emma Njoki Wamai	Rapporteure	Cell: +254 721299783 Email: njokiwamai@gmail.com
41.	Jackie Asimwe	Consultant	Email : jamug@yahoo.com Tel : +256 772311713
42.	Patricia Mugambi	Interprète Freelance	Tel : +254 720808715 Email : patmugambi@gmail.com
43.	Gilbert Manirakiza	Interprète Freelance Psilon Limited	Tel : +254 721549094 Email : manigilbert@gmail.com ; manigilbert@yahoo.com
Autres participants au Forum Public			
	Nom	Organisation	Détails de contact
44.	Michelle Wandera	Women Students' Welfare Association (WOSWA) University of Nairobi	Email: mchllwandera@yahoo.com Cell: 0725766360

45.	Ruth Bubi	Women Students' Welfare Association (WOSWA) University of Nairobi	Email: ruth-bubi@yahoo.com Cell: 0732852713
46.	Felogene Anumo	Women Students' Welfare Association (WOSWA) University of Nairobi	Email: fganumo@yahoo.com Cell: 0721757609
47.	Diana Ochieng'	Women Students' Welfare Association (WOSWA) University of Nairobi	Email: Diana.ochienge@gmail.com Cell: 0726177177
48.	Sarah Maranga	Women Students' Welfare Association (WOSWA) University of Nairobi	Email: marangasarah@yahoo.com Cell: 0721355080
49.	Dr. Angie Dawa	ABANTU for Development	Email: angie@abantu-roesa.org ; angiedawa@yahoo.com Cell: 0733311324
50.	Maria Wanza	Nairobi Peace Initiative - Africa (NPI-Africa)	Email: mwanza@npi-africa.org Tel: 4441444
51.	Mildred Barasa	Association of Media Women in Kenya (AMWIK)	Email: mbarasa2002@yahoo.com Cell: 0722607565
52.	Marceline Nyambala	Association of Media Women in Kenya (AMWIK)	Email: info@amwik.org Cell: 0733734777
53.	Brian Kagoro	Action Aid International	Email: Brian.Kagoro@actionaid.org Cell: 0724268150
54.	Esther Muiru	GROOTS/ HUAIROU Commission	Email: groots@grootskenya.org Cell: 0724438082/ 0720898222
55.	Patrick Kamotho	Bunge la Mwananchi	Email: bungelamwanainchi@yahoo.com Cell: 0723033334
56.	John Abok	Bunge la Mwananchi	Email: john.peaceabok@yahoo.com
57.	Gathoni Njage	The Hone	Email: discoveraida@yahoo.com Cell: 0729771101
58.	Rosemary Okello	African Women and Child Features Services (AWC)	Email: rookello@awcfs.org Cell: 0722752059
59.	Jessica Nkuuhe	Urgent Action Fund – Africa	Email: Jessica@urgentactionfund-africa.or.ke Email: 0714606877
60.	Joyce Ngumba	Gender Violence Recovery Centre	Email : joycengumba@yahoo.com
61.	Sophia Alinethu Kandabu	Centre for Justice Studies and Innovations (CSJI)	Email: cjs@ss.mak.ac.ug

Annexe 7 : Photo : Marche Galerie



Photo: Renforcer les liens et faire du réseautage

